

Wallonie- FRANCE

Expression libre, démocratique
et pluraliste

BELGIQUE - BELGIË
P.P.
4020 LIÈGE 2
BC 1896

N° d'agrèation P201066
Bureau de dépôt: 4020 Liège 2
Bimestriel, mars / avril 2008
N° 77 - 3,00 €

ASBL - © N° dépôt : 0088398 -- Exp. : 49 B, av. C. de Gerlache, 4000 Liège

PÉRIODIQUE D'INFORMATION ET DE RÉFLEXION, FONDÉ EN 1994

Sommaire

Bons vents et vents de travers
J. Rogissart, p. 2

L'exorciste / **M. Wilmet, p. 4**

Appel pour que vive la Wallonie.
Collectif, p. 5

Mieux coopérer avec la France :
les avancées récentes
J.-S. Jamart, p. 6

Les élections municipales en France
P. Mélot, J.-S. Jamart, p. 8

Billet sur la Francophonie
P. Bertrand, p. 12

Les jeux, p. 13

Au café du Commerce / **Oculus, p. 14**

La Flandre fascisante ?
Guy Massenaux, p. 15

Économie, p. 16

À propos du vote de la réunion à la
France émis au Pays de Liège en
janvier/février 1793 / **J. Liénard, p. 17**

Nous avons lu / **F. Detif, p. 19**

Échos de Flandre / **J.-P. Roos, p. 20**

Échos de France / **C. Opassich, p. 22**

Vu de France / **J. Liénard, p. 23**

Épinglé dans la presse
J. Liénard, F. Detif, p. 25

Encart La Nouvelle Wallonie Libre
J. Rogissart, pp. 1-4

Les articles n'engagent que leurs auteurs

**REMPILER LE 20 MARS ?
MAIS MOI, CE QUE JE VEUX :
C'EST L'EUROPE !**



Bons vents et vents de travers

Jacques Rogissart

La grande négociation communautaire, que nous attendions depuis tant d'années, bat son plein. Personne ne s'aventure à en pronostiquer le résultat et notre défiance, trop longtemps justifiée envers la caste de nos décideurs politiques, nous ôte l'envie de croire à ses discours. Faisons plutôt le point en partant de la logique des faits. Les dirigeants francophones ont dû convenir, de mauvais gré, que leur stratégie de temporisation dans l'immobilité s'est consumée au feu de l'offensive flamande et que quelque chose d'important va changer dans le Système. Il a été navrant d'entendre, par exemple de la bouche de M. Philippe Moureaux, qu'ils ont seulement découvert, après les élections, que la Flandre ne babillait pas pour amuser sa propre galerie, mais qu'elle leur adressait des sommations à prendre au pied de la lettre. Leur prise de conscience toute neuve les place maintenant devant une aporie : consentir à des réformes qui vont forcément affaiblir l'État fédéral (lequel est "en train de crever", comme l'a dit gracieusement le président du CD&V Étienne Schouppe à *La Libre Belgique*) et, en même temps, renforcer cet État pour sauvegarder une certaine Belgique, ce qui est, au fond, leur objectif suprême. L'art de la guerre déconseille toujours d'attaquer sur des axes divergents et il en va de même dans la grande politique. En l'occurrence, c'est aller tout droit à l'échec. En marchant dans la première direction, les états-majors francophones ont compris, nous nous en réjouissons, qu'il faut opposer des exigences qui nous soient propres à celles de l'adversaire. Mais en suivant la deuxième, ils hypothèquent notre autonomie dans sa consistance actuelle en dépit de tous les exemples illustrant nos dépouillements dans le cadre des compétences communes.

Fondamentalement, on doit leur redemander comment ils espèrent, dans le rapport des forces entre les Communautés, faire manger leur mitraille belgicaine aux Flamands avides d'une quasi-indépendance. S'ils misent à cette fin sur le produit d'un entêtement défensif, qu'ils prennent garde à ceci : non seulement, ils fortifieront le séparatisme thiois, ce qui sera la négation même de leurs vœux, mais ils nous exposeront à des coups de force institutionnels dont le Nord est coutumier lorsqu'il se heurte à une trop longue résistance. Il n'y a déjà que trop de brèches dans la ceinture protectrice de Bruxelles. Gare à l'infiltration de colonnes d'assaut au milieu d'une population que l'on a bercée de fables belgicaines et qui souffre de la perte de ses illusions !

Si, ce qu'il faut espérer, nos politiciens intériorisent enfin cette vérité que les réformes en débat vont inévitablement affaiblir le pouvoir fédéral et non le vivifier, il leur incombe de toute urgence, de désigner les tranches d'autonomie qu'ils revendiquent pour l'assiette de la Communauté française et de ses Régions. Or, on est loin d'être au clair là-dessus, justement parce qu'il se mêle encore trop de belgicisme à la réflexion. Comment certains osent-ils prétendre qu'ils servent nos intérêts en réclamant une circonscription fédérale — où

ils risquent d'ailleurs de faire pâle figure devant le dynamisme des candidats flamands ? Pourquoi vouloir — par le silence — sortir du paquet de la négociation le sort de la SNCB et de La Poste où nous sommes volés comme dans un bois ? Pourquoi ne pas amener résolument la discussion sur les moyens attachés aux nouvelles compétences plutôt que sur le principe de celles-ci ? À terme plus ou moins rapproché, une scission, peut-être partielle en première étape, de la Sécurité sociale est inéluctable. Nous y perdrons pendant un certain temps, encore que certains créneaux nous promettent, ici une opération blanche, là un profit net. En tout cas, il est grand temps de ne plus jouer les autruches effrayées et de définir les compensations à inscrire sur notre cahier des doléances.

On peut ainsi trouver sur la carte des opérations d'innombrables points de choc frontal. Et partout se fait jour la désolante réalité de l'impréparation et des bisbilles entre nos partis. Je ne compte pas pour rien le début de fixation sur le montage d'une fédération wallo-bruxelloise ; c'est un bon début et cela peut devenir un bon outil de sécession. Mais que de problèmes à résoudre pour le forger et avec quel retard ! On s'en voudrait de vouer d'avance au mépris le groupe dit Wallonie-Bruxelles, qui creuse le sujet, surtout qu'il ne passe pas au bleu la question de l'indépendance. Mais il ne comprend, sauf erreur, que des fédéralistes bon teint, peu pressés d'effectuer la nécessaire percée conceptuelle. Puisse-t-il quand même, au fil de ses travaux, examiner la question cruciale de nos rapports avec la France. Après tout, elle se posera dans toute son acuité, soit lorsque la crise belge sera dans sa phase la plus aiguë, soit après l'avènement de notre souveraineté.

C'est vrai pourtant que la France ne nous aide pas. Évidemment, nous ne l'appelons pas au secours, comme le prédisait Charles Plisnier en 1945, certain qu'alors elle nous répondrait fraternellement. Mais entre-temps, nous parvenons de chez elle des voix qui nous font mal. On oublierait facilement celles de mandataires pontifiants, démentis sur bien d'autres expertises internationales de leur cru, comme celle du président de l'IFRI Pascal Boniface ou du fumeux philosophe Jean-Marc Ferry. Mais d'où partait celle d'un gaulliste de stricte observance comme M. Dominique de Villepin, quand il nous prêchait, lui aussi, l'obligation de rester belges... au nom de l'Europe ? Il est politiquement grillé dans l'Hexagone et son poids d'influence est désormais négligeable, mais ses travaux sur Napoléon, qui auraient dû lui donner un autre regard sur nous, le nimbent d'un rayonnement intellectuel. Il aura lamentablement contribué à répandre ce mensonge qui sera bientôt l'ultime argument de la propagande belgeoise : la France ne veut pas de la Wallonie. Ne laissons pas nos unitaristes et nos fédérasistes (comme on les appelle au Québec) ouvrir un front de l'autre côté du Quiévrain, comme au temps de l'albertisme triomphant de l'entre-deux-guerres et du règne des écrivains francophones de Flandre dans les salons parisiens. Multiplions, à tous les niveaux, nos contacts avec les responsables et les citoyens de la République.

Entre-temps, l'idée se propage que l'État belge est aux soins palliatifs. Sa seule chance de rémission — momentanée — serait que le nationalisme flamand modère son appétit. Il n'en a jamais donné le moindre signe et ce n'est pas plus probable dans l'avenir que ce ne fut le cas dans le passé. Le même Étienne Schouppe qui rédigeait, en termes rudes, le constat de décès du fédéralisme, a bien déclaré, le 19 janvier, que le socio-économique doit prévaloir sur le communautaire, mais qu'entendait-il par là ? Pour son parti et ses compatriotes, tous les grands problèmes sont liés et ils ne sont solubles que dans une autonomie toujours plus large. Il a simplement essayé de rendre celle-ci plus attrayante pour les francophones et, ma foi, à condition de jouer le jeu selon nos convenances, ce n'est pas dans *Wallonie-France* que vous lirez le contraire ! Un peu plus tard, d'ailleurs, il réclamait un accord sur les futures institutions dans les prochaines semaines.

Ceci dit, le 23 mars verra-t-il renaître les tensions de l'été et de l'automne ou ne marquera-t-il que le changement de Premier ministre ? J'incline à choisir la deuxième réponse. Il y a, dans le Système, des connivences carriéristes qui maintien-

nent l'actualité du vieil adage de la III^e République : «passe-moi le séné, je te donnerai la moutarde». Bien installés à la table des ripailles, d'aucuns souhaitent s'y attarder, par confort, par habitude ou par allégeance plus ou moins sincère à l'ordre en place. Ce qui a changé, c'est que même ceux-là ne sont point assez bêtes pour ignorer que les échéances du sevrage sont proches, mais chaque mois grappillé leur est bon à prendre. À quand le retrait des couverts ? Ou, pour être plus précis, quand les Flamands en donneront-ils le signal, car, c'est triste à répéter, ce sont toujours d'eux que dépend l'ordonnance du banquet ?

Alors, la fin du gouvernement Leterme est-ce pour juin, juillet, ou pour les élections régionales de 2009 ? Au-delà, ce serait fini d'amuser le tapis.

Au fond, c'est ce qui compte.

Erratum : il fallait lire dans l'avant-dernier paragraphe de mon article *La grande lessive de l'esprit public* : "qui porte aux nues une Europe *imbibée* (et non inhibée) d'un *néo-libéralisme*" (...).

Conférence Wallonie-France, solidarité et complémentarité

LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE des Provinces de Liège et de Luxembourg (CFCI) a organisé, dans la salle philharmonique de Liège, une table ronde qui a apporté un souffle d'espoir. Cette manifestation sous la houlette de Jean-Pierre Rousseau, directeur général de l'Orchestre Philharmonique de Liège et président de la CFCI-Liège Luxembourg, a permis aux ministres wallons Marie-Dominique Simonet et Jean-Claude Marcourt, au gouverneur de la province de Liège, Michel Foret, au président de la Région Champagne-Ardenne, de débattre du thème "France-Wallonie : nouvelle donne ?". Jean-Claude Marcourt, non sans humour, se livra à un calcul comparatif de la Wallonie par rapport aux régions de France. Sur base des données actuelles, la Wallonie, selon J.-C. Marcourt, se situerait à la 8e place des 22 régions françaises dans le domaine de l'économie, à la 5e au point de vue population, et à la 3e dans le secteur de l'exportation après l'Île de France et la région Rhône-Alpes. Les intervenants soulignèrent l'importance d'une solidarité économique entre la Wallonie et la France à travers une complémentarité évidente. (L.P.) (*La Libre Belgique - Gazette de Liège*, 05.12.07)

Bruxelles demain ?



Deux lecteurs du *Vif/L'Express* (25.01) ont réagi à la publication du «*Plan flamand pour annexer Bruxelles*», paru la semaine précédente.

Pour M. Boudewijn Vanpeteghem, «*Bruxelles est la capitale des Flamands*», mais il reconnaît que les milieux séparatistes du Nord se partagent en 2 courants : les uns veulent abandonner Bruxelles, vue comme une ville ennemie ; les autres croient que la ville «*tombera comme un fruit mûr dans le giron flamand*». Le blogueur estime que la meilleure solution est de voir les gens de bonne volonté, d'où qu'ils viennent, travailler ensemble «*pour améliorer Bruxelles*».

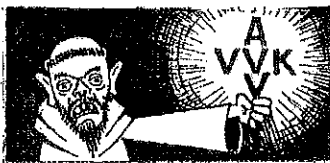
M. Philippe Lange (Blégny) souhaite, lui, «*pousser le raisonnement sur Bruxelles encore plus loin (et parle) d'un statut de Ville-Libre*» : «*Nous ne pouvons ignorer que, dans l'esprit de six millions de Flamands, Bruxelles est devenue «leur» capitale, et est considérée comme «ville flamande», en dépit des chiffres que vous publiez, qui démontrent que le français est la langue administrative de 90% des Bruxellois. Ce qui affaiblit les Bruxellois, ce sont le pragmatisme à court terme, l'absence de projet commun, la volonté de conserver le cadre belge, ce n'importe quel prix, par n'importe quelle concession ! Faut-il vendre son âme pour sauver une illusion nationale ?*

Seule une Wallonie forte, qui aura rejoint la République française pour faire un contrepoids sérieux avec 68 millions de francophones, sera capable de défendre Bruxelles et de faire fléchir une Flandre intransigeante, qui ne comprend que les rapports de force. Un statut de Ville-Libre, en cosouveraineté entre la France et la Flandre, assorti d'une large autonomie, serait une solution acceptable par tous, francophones, Européens, allochtones, mais aussi Flamands. Les communes à facilités y seraient rattachées par référendum, si la Flandre persistait à refuser la Convention européenne de protection des minorités».

J. L.

IN MEMORIAM

Notre ami et collaborateur John Erler vient de nous quitter à l'âge de 64 ans, victime d'une grave maladie. Journaliste dans l'âme, sa curiosité le poussait à s'intéresser à des sujets très divers touchant à la politique, à la culture ou aux sports. Plusieurs journaux lui ont permis de développer ses talents ; ainsi, après avoir fait ses "premières armes" au *Courrier de Verviers*, il passa pour de longues années à *La Libre Belgique* et à *La Gazette de Liège*, puis il préféra soutenir *Le Matin*, organe progressiste qui succéda un temps à *La Wallonie*. John Erler fut aussi le bourgmestre de son village natal de Francorchamps. Wallon de cœur, il se rallia, après mûre réflexion, à la meilleure solution pour la Wallonie : la réunion à la République française. En 2006, c'est avec enthousiasme qu'il accepta de collaborer à notre périodique auquel il apporta plusieurs contributions très appréciées. Profondément affecté par la perte d'un homme de grande qualité, le comité de rédaction de *Wallonie-France* présente ses plus sincères condoléances à sa famille et à ses nombreux amis.



L'exorciste

Marc Wilmet, professeur de linguistique à l'U.L.B.

Le 29 janvier, notre ami Marc Wilmet a tenu à remettre les pendules à l'heure à propos d'un article de Jean-Marc Ferry publié dans *Le Vif/L'Express* (28.12.07) et curieusement intitulé : «*Il est temps d'exorciser le passé*».

C'est entendu, les Français aiment beaucoup la Belgique. À tel point qu'ils seraient marrés de la voir disparaître. Parmi les zéloteurs de nos quelques arpents de terre, on compte les touristes d'un jour, charmés d'un exotisme à la fois si proche, si accessible et au total si peu dépayçant. Puis les riches expatriés, dissimulant de très concrets calculs fiscaux sous des motifs plus nobles. Les politiciens ne sont pas en reste, officiellement du moins, qui magnifient, dans le pragmatisme belge et l'art du compromis, une sorte de laboratoire de l'Europe, presque une chambre de décompression des conflits. Et encore, les comédiens, les chanteurs, les artistes en tournée, attentifs à flatter le bon public local. Ou les chantres du métissage culturel, du plurilinguisme à l'usage d'autrui et d'un syncrétisme romano-germanique alimenté au souvenir de Tjil Uilenspiegel, de la Kermesse héroïque et de Bruges-la-Morte.

La cohorte des hérauts trouve un puissant renfort de la part des Belges ayant quitté leur Pays de Cocagne pour la France ou faisant en France une carrière dont ils n'auraient pas rêvé ici, mais revenant de temps à autre bercer chez nous leur nostalgie, profiter des retombées de la notoriété parisienne, glisser en témoignage de fière indépendance une petite critique envers les grands voisins et prêcher à leurs ex-concitoyens demeurés au nid des paroles de résignation.

Le philosophe Jean-Marc Ferry innove dans ce concert. Français mais professeur à l'Université de Bruxelles et, cela va de soi, «*belge de cœur*», il prône une reconnaissance publique de la longue injustice «*faite aux Flamands et au flamand*».

Eh bien! cher et éminent collègue fourvoyé en dehors de votre secteur, permettez à un linguiste de remettre les points sur les i de cette prétendue «*injustice*».

Au début de l'aventure, il y eut l'Île-de-France, un domaine vaste comme deux mouchoirs de poche, que la politique matrimoniale des Capétiens, des Valois et des Bourbons allait accroître en continu au fil des siècles. Linguistiquement, une mosaïque de parlers issus d'une base latine déjà mâtinée de celtique, de francique, de scandinave: le groupe dit d'oïl au nord de la Loire et le groupe d'oc au sud, plus des enclaves de basque, de breton et de bas-allemand. Un idiome interrégional de clercs — et non, comme on l'a cru longtemps, le «*dialecte du roi*» (sans quoi les États bourguignons y auraient échappé) — rabote vaille que vaille les pratiques. Le jacobinisme de la Révolution, de l'Empire et de la République l'étend progressivement à l'ensemble de l'Hexagone.

Quand vers la fin du XVIII^e siècle l'abbé Grégoire entreprend d'éradiquer les patois, il lutte au bénéfice des Lumières contre les anciens véhicules de la superstition. Nos provinces devenues françaises seront traitées sur un pied d'égalité, peu importe que le substrat dialectal soit roman (wallon, picard, lorrain, champenois) ou germanique (brabançon, flandrien, limbourgeois, etc.). Après la néerlandisation avortée du régime hollandais, la Belgique "sortant du tombeau" choisit le français comme langue officielle. L'opération réussit en Wal-

lonie et à Bruxelles. En Flandre, elle s'est heurtée à une prise de conscience culturelle et nationaliste (1). Alors, qui devrait s'excuser, envers qui et de quoi exactement ?

Qui ? Pas les Wallons, qui n'ont voulu imposer le français à personne. Les Bruxellois ? Mais la bigarrure linguistique des métropoles a tourné naturellement — sans contrainte d'aucune sorte — à l'avantage du français. La bourgeoisie flamande, usant du français dans les occasions publiques et réservant le vernaculaire aux contacts familiaux ? Voilà belle lurette que ces Flamands-là ont disparu.

Surtout, de quoi s'excuser ? Principalement si l'on est Wallon ou Bruxellois francophone.

■ D'avoir hérité dans son berceau de l'une des cinq ou six langues majeures de la planète, utilisée sur les cinq continents ?

■ D'avoir procuré à une brochette d'écrivains d'ascendance flamande (Émile Verhaeren, Maurice Maeterlinck, Suzanne Lilar, ...) une audience internationale ?

■ D'avoir cru en la Belgique au point de refuser durant deux guerres, pour l'immense majorité d'entre eux, toute collaboration avec les Allemands ?

■ D'avoir croupi en 1940-45 cinq années au lieu d'une dans les camps de prisonniers nazis ?

■ D'avoir accueilli avec cordialité les Flamands venus chercher fortune en Wallonie ou à Bruxelles (et contribuant — soyons justes — à la prospérité générale) ?

■ D'avoir joué loyalement le jeu belge en investissant dans le développement économique et industriel de la Flandre ?

■ De ne pas avoir empêché, par naïveté et manifestation de confiance envers des compatriotes chatouilleux, que soit tracée et clichée une carte linguistique indépendamment de la consultation des populations intéressées ?

■ De s'être établis, sûrs du "droit des gens" et dédaigneux d'un illusoire "droit du sol", autour de Bruxelles en s'imaginant qu'une démarcation arbitraire ne deviendrait jamais barrière régionale ou à plus forte raison frontière d'État ?

■ De revendiquer la liberté des citoyens d'employer leur propre langue dans les communes munies de "facilités" qu'on avait assurées éternelles ?

Non, décidément, M. Ferry, votre penchant à la repentance, gardez-le. On sait que les philosophes se croient volontiers capables de trancher en toute matière et adorent donner des leçons. Votre patronyme devrait vous inciter à retourner un moment à l'école du bon sens.

(1) Les linguistes Damourette et Pichon, responsables d'un monumental *Essai de grammaire de la langue française* en 7 volumes, pouvaient encore écrire en 1927 : «*Dans la Flandre belge, avant le mouvement politique dit flamisant, la bourgeoisie avait résolument adopté comme langue de culture la langue française, langue officielle du royaume belge, et le flamand ne fonctionnait guère à cette époque que comme un patois. Les influences germaniques, malheureusement renforcées par l'occupation allemande pendant la guerre de 1914-1918 et qui n'ont pas désarmé depuis la commune victoire de la France et de la Belgique, ont compromis la supériorité de notre langue et rendu quelque vigueur aux parlers flamands, qui trouvent d'ailleurs un appui dans la langue hollandaise à laquelle ils sont presque identiques. La réduction définitive des parlers flamands à l'état de patois du français en est malheureusement retardée*» (I, § 25, p. 37).

Cela bouge décidément un peu partout. Après Daniel Ducarme (MR) qui, à la mi-décembre 2007, proposait la création d'une "Belgique française", voici l'opinion de plusieurs personnalités socialistes. Leur appel, repris ci-dessous, avait été adressé à la presse l'automne dernier. Elle l'avait superbement ignoré.

Appel pour que vive la Wallonie.

1 - Wallons, osons l'admettre: la Flandre veut la fin de la Belgique.

Au fil des révisions de la Constitution, successives et jamais abouties, les Flamands affirment toujours plus vigoureusement leur identité linguistique et culturelle et dénoncent de plus en plus les mécanismes de solidarité avec les Wallons sur les plans économique, fiscal et social. Ils entendent, en réalité, user à leur profit du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes (universellement reconnu du reste) en vue d'une Flandre autonome et finalement indépendante. C'est un constat dont il faut prendre acte lucidement : il n'y a plus d'union nationale belge. Ce serait dès lors une erreur grave préjudiciable aux intérêts des Wallons et des Francophones de céder une nouvelle fois dans le cadre des négociations actuelles pour la formation du gouvernement, aux revendications des Flamands qui s'inscrivent dans leur volonté d'autonomie, voire d'indépendance.

2 - Soyons dès lors conséquents avec nous-mêmes.

Nous ne pouvons plus tergiverser. Il faut préparer «l'après Belgique» pour assurer l'avenir des Wallons et des Francophones. À l'évidence, les problèmes à régler seront nombreux et difficiles. Abordons-les dès lors sans complexe d'infériorité, avec détermination et confiance dans nos aptitudes et notre culture. Traitons-les avec une approche objective sans tabou ni manipulation médiatique. Négocions avec sérénité, mais fermeté, les conditions et modalités de la fin inéluctable de la Belgique. Réaffirmons l'intégrité du territoire wallon et le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes tant pour les Flamands que pour les Wallons et les Bruxellois.

3 - Le Parti Socialiste doit être un acteur de premier plan. Le mouvement syndical est un interlocuteur privilégié.

Dans des circonstances aussi exceptionnelles et déterminantes pour les Wallons et les Francophones, le PS, héritier des mouvements wallons, se doit d'être un acteur de premier plan. Il lui appartient en conséquence de refuser toute participation à un gouvernement fédéral qui braderait encore les droits des Wallons et des Francophones à sauvegarder leur langue et leur culture et hypothéquerait les voies du renouveau wallon ouvertes par le Plan Marshall. Sur l'avenir de la Wallonie et de Bruxelles, il est urgent de réunir des États généraux de toutes les forces vives de Wallonie y compris de la Communauté germanophone, en associant à la réflexion la Région de Bruxelles. Le mouvement syndical doit en être une importante composante. C'est à un vaste mouvement interne de réflexion du PS que les signataires de la présente appellent d'urgence de leurs vœux. Que toutes celles et que tous ceux qui aiment la Wallonie s'expriment et forment ensemble son avenir en s'unissant. Si le destin de la Wallonie vous interpelle comme nous, appelez-nous et rejoignez-nous.

Robert COLLIGNON,
ancien Ministre, Président du Gouvernement wallon

Yvan YLIEFF,
ancien Ministre, Bourgmestre de Dison
128, Avenue du Centre, 4821 Dison
martine.rigaux@dison.be

Guy MOREAU,
Échevin honoraire de la Ville de Liège, ancien permanent régional de la FGTB, 10/133, quai Van Beneden, 4020 Liège
guy.moreau@teledisnet.be

Léon WINTGENS,
secrétaire de la Commission de vigilance du PS Malmédy .

Jean Marie PETERKEN,
Acteur Culturel Liégeois, ancien Directeur de la RTBF
jm.peterken@skynet.be

Le choix de la France

Telle est la claire option de **Willy Burgeon**, président honoraire du Parlement wallon (*Le Soir*, 07.01.08). Ce gouvernement intérimaire n'est qu'une béquille offerte à une Belgique à l'agonie. En face d'une Flandre qui s'est dotée d'un solide projet politique, on ne voit que querelles de chiffonniers francophones. Il fallait, selon "les bons esprits", gérer sans attendre le social et l'économique comme si l'aspect institutionnel en était absent !

«*La séparation est inscrite dans le ciel et la foudre va nous tomber dessus alors que nous n'avons même pas installé le paratonnerre*» ironise l'auteur qui, certes, n'entend pas nier la brutalité des chiffres. Oui, le coût de la séparation sera douloureux pour la Wallonie : estimation de 6 milliards de déficit lors du partage de la dette belge sans oublier un trou de 2,5 milliards d'euros pour la Sécurité sociale wallonne (entraînant une réduction des dépenses sociales de 15 à 20 %).

Pendant ses sept années de présidence du Parlement wallon (ndlr : de 1988 à 1995), W. Burgeon a cru à "la loyauté fédérale" qu'il vantait sincèrement dans ses contacts étrangers. Il ne le regrette pas, car il pense toujours que le fédéralisme était «*un passage obligé pour la prise de conscience wallonne*». Mais le temps a passé et le piège s'est refermé !

Refusant que «*(ses) enfants fassent partie de la génération sacrifiée*» comme la sienne le fut, «*après mûre réflexion, (il est) convaincu que le salut de la Wallonie et de Bruxelles passe par la France*», ajoutant qu'il avait abouti à cette conclusion depuis des années. Après avoir «*subi le retour de manivelle*», il persiste et signe.

Willy Burgeon voudrait voir se créer un large Mouvement wallon qui transcenderait les partis. Quant au PS auquel il appartient, «*il n'est plus à même d'affronter les grands défis*». Place donc aux jeunes, «*dégagés des menées sentimentales et électoralistes*» ! Place aux idées neuves défendues par de vrais hommes d'État et «*non par des nervis qui s'accrochent aux lambeaux d'un État qui sombre*».

J. L.

Mieux coopérer avec la France : les avancées récentes

Jean-Sébastien Jamart

Maître de conférences à la Faculté de droit de l'Université de Liège

Dans le numéro 76 de notre revue, nous évoquions l'accord signé le 2 octobre 2007 entre la province de Namur et le département des Ardennes. Ce type d'accord devrait se multiplier ces prochaines années en raison de la volonté des autorités françaises d'activer le traité signé le 16 septembre 2002 entre le Gouvernement de la République française, d'une part, et les Gouvernements du Royaume de Belgique, de la Communauté française, de la Région wallonne et de la Région flamande, d'autre part. Il portait sur la coopération transfrontalière entre les collectivités territoriales et organismes publics locaux.

L'accord général du 16 septembre 2002 (1)

L'objet de cet accord est de préciser le cadre juridique relatif à la coopération transfrontalière entre les collectivités territoriales et organismes publics locaux français et belges. D'une manière générale, il permet de favoriser davantage la coopération transfrontalière dans les domaines de compétence des collectivités et organismes, y compris pour la réalisation d'équipements publics, autour des collectivités territoriales qui en constituent le noyau (article 1^{er}).

Le champ géographique, du côté français, couvre l'intégralité de la frontière, puisque les dispositions de l'accord sont applicables aux régions Nord-Pas-de-Calais, Picardie, Champagne-Ardenne, Lorraine, aux communes, aux départements et à leurs groupements compris sur le territoire desdites régions (art. 2).

Sur le plan juridique, l'accord constitue un complément indispensable au dispositif législatif français en matière de coopération décentralisée transfrontalière, puisqu'il met en place un cadre juridique reconnu mutuellement par la France et toutes les autorités concernées en Belgique : le Gouvernement du Royaume de Belgique et les Gouvernements régionaux de Flandre et de Wallonie ainsi que celui de la Communauté française. Ce cadre juridique reconnaît la capacité des collectivités territoriales à conclure des conventions (art. 3), dont il définit les règles applicables (art. 4), le régime des délégations et concessions de service public (art. 5), les modalités de passation des marchés publics (art. 6) et la responsabilité des Parties (art. 7).

L'art. 8 définit les organismes de coopération transfrontalière qui peuvent être créés dans le cadre de l'accord. Ceux-ci peuvent ne pas disposer de la personnalité juridique. Il s'agit alors de conférences, de groupes de travail intercommunaux, de groupes d'étude et de réflexion, de comités de coordination pour étudier des questions d'intérêt commun, formuler des propositions de coopération, échanger des informations ou encourager l'adoption, par les organismes concernés, de mesures nécessaires pour mettre en œuvre les objectifs définis (art. 9).

Les collectivités territoriales françaises, flamandes et wallonnes peuvent également créer des groupements locaux de coopération transfrontalière (art. 11) qui disposent donc de la capacité juridique et de l'autonomie financière. Ces groupements locaux de coopération transfrontalière (GLCT) peuvent notamment réaliser et gérer des équipements ou des services publics.

Pour tenir compte de la demande des communautés et régions belges qui ne se considèrent pas comme des collectivités territoriales et qui, par conséquent, n'auraient pas été soumises aux dispositions du traité, l'art. 17 stipule que les Parties à l'accord pourront participer aux conventions conclues entre collectivités territoriales. Les collectivités territoriales françaises pourront ainsi coopérer avec les communautés et les régions belges qui ne sont pas des collectivités territoriales, mais détiennent certaines compétences similaires.

Une application concrète : l'Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai (2)

Le 28 janvier 2008, les 84 représentants belges et français de "l'Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai" se sont réunis en Conférence permanente Intercommunale Transfrontalière de l'Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai à Courtrai. Cette nouvelle entité est une première en Europe et elle permettra d'élaborer des projets communs au service des habitants dans de nombreux domaines tels que les transports, l'environnement et l'aménagement du territoire.

La création de l'Eurodistrict facilitera la vie quotidienne des habitants de ce territoire en permettant le règlement de multiples problèmes. De nombreuses pistes de travail ont déjà été avancées dans des domaines tels que la mobilité, les transports, l'éducation, la santé, l'emploi, l'harmonisation des dispositions fiscales et administratives, la sécurité, la gestion des ressources en eau ou encore l'environnement.

Dans le cadre de cet Eurodistrict, la diffusion de programmes transfrontaliers sur les chaînes de télévision locales pourrait, par exemple, être développée. De la même façon, l'accueil des personnes âgées, la coordination des pôles de compétitivité, la mobilité des étudiants, la reconnaissance des diplômes, la coopération entre les parcs naturels ou encore la promotion d'un tourisme transfrontalier sont autant de sujets qui pourraient retenir l'attention.

Nous ne pouvons que déplorer que la part belle de la cérémonie mettant en place cette Eurométropole ait eu lieu à ... Kortrijk, étant donné le contexte communautaire tendu entre Flamands et Wallons depuis un an. M. Pierre Mauroy aurait été mieux inspiré d'insister pour que cette cérémonie se fasse à Lille, la ville la plus importante de la région. Question: la langue de travail de cette Eurométropole sera-t-elle le français ou le flamand ?

De manière générale, nous regrettons que les autorités françaises veuillent sans cesse, dans un souci de neutralité, équilibrer leurs relations entre Flamands et Wallons et qu'elles ne veuillent pas encore un partenariat privilégié avec la Wallonie. En témoignent les accords internationaux conclus récemment par la France avec les diverses composantes de la Belgique : accord avec la Communauté française de Belgique (22 mars 1999), aussitôt suivi d'un accord avec la Communauté flamande (28 septembre 2000), puis avec la Communauté germanophone (5 décembre 2000). Des orientations et des projets communs ont été mis en œuvre lors de réunions de commissions mixtes : d'abord le 5 juillet 2006 avec la Communauté française de Belgique et la Région wallonne, suivie aussitôt le 4 décembre 2006 d'une réunion avec le Gouvernement flamand. Surtout ne pas privilégier une région ou une communauté ! De plus, en 2005, la «Quinzaine française d'Anvers», initiative concertée avec la Flandre et le concours de la région PACA, a eu un grand succès. Sa réédition est prévue du 9 au 20 octobre 2008 avec cette fois l'Alsace comme invitée d'honneur. Dommage que la Wallonie n'organise pas la «Quinzaine française» à Liège ou Tournai, de concert avec les autorités françaises.

Autre réalisation : la santé transfrontière NHANA (3)

Ainsi, l'observatoire de la santé de la province du Hainaut s'est associée aux départements français du Nord, de l'Aisne et des Ardennes pour étudier les besoins en santé de ces régions. Il a identifié les priorités de santé publique, analysé l'offre des soins et établi une base chiffrée de référence pour

les décideurs politiques et les acteurs de santé. L'étude s'est très vite étendue à la province de Namur. Cet ensemble géographique a été appelé **NHANA**, acronyme de Nord-Hainaut-Aisne-Namur-Ardenne.

La somme d'informations à propos de la santé et des comparaisons entre les régions sont importantes. Certaines données éclairent sur les traits communs : l'espérance de vie plus faible dans ces territoires par rapport au reste de la France ou de la Belgique ; la mortalité par maladies cardiovasculaires et cancers supérieures aux moyennes nationales ; la consommation d'alcool importante ; les mêmes besoins en médecins généralistes de moins de 50 ans.

De nombreuses informations sont disponibles sur le site Internet de l'observatoire de la santé du Hainaut :

<http://www.hainaut.be/sante/observatoiresante/> ainsi que sur le site de l'Euregio Nord—Pas-de-Calais-Hainaut-Picardie-Champagne-Ardenne : <http://www.franckobelge.org>. Le portail européen de l'observatoire transfrontalier de la santé donne aussi de nombreuses informations pratiques sur les droits à la santé transfrontalière :

<http://www.santetransfrontaliere.org/>

(1) Source : site de l'Ambassade de France en Belgique http://www.ambafrance.be.org/rubrique.php3?id_rubrique=9

(2) Source : site de la métropole de Lille :

http://www.lillemetropole.fr/index.php?p=624&art_id=

(3) Source : journal *En marche* du 1^{er} novembre 2007.

Gare des Guillemins : un avis autorisé

Dans le n° 74 (sep./oct. 2007) de *Wallonie-France*, nous vous avons livré un dossier faisant le point sur le projet de nouvelle dénomination de la *Gare des Guillemins* de Liège émanant du conseil d'administration de la SNCB. Celui-ci, à contre-courant de l'opinion commune, avait relancé quelques semaines auparavant son intention d'enlever à la première gare de Liège son nom plus que centenaire dès l'inauguration, en 2008, des installations nouvelles conçues par l'architecte ingénieur espagnol Santiago CALATRAVA VALLS. Et de le remplacer par quoi ? Non, vous n'avez pas mal lu : par l'appellation franco-flamande de *Gare de Liège - Limburg...*

Informé par la presse, le public a réagi au quart de tour par des centaines de déclarations offusquées et des contre-propositions diverses. Des enquêtes, des sondages d'opinion se sont élevés

contre ce projet incongru et, à vrai dire, aussi inepte que provocateur.

Relisons, ci-dessous, quelques lignes du dossier en question qui viennent de donner lieu à une confirmation officielle de notre vision des choses : « (...) *Une proposition démocratique : si l'objectif vise vraiment et uniquement — comme le prétend la SNCB — à étendre "l'aire d'appel" des voyageurs au-delà de la seule ville de Liège, nous suggérons que la consultation soit organisée au niveau de la province, dont le point commun avec la ville est de porter le même nom.* » (...)

Notre suggestion visant à consulter la province de Liège est-elle parvenue aux oreilles des instances compétentes ? D'autres citoyens choqués ont-ils joint leur voix à notre initiative ? Toujours est-il que M. Michel FORET, gouverneur de la province de Liège, vient de rejeter sans ambiguïté les divaga-

tions belgicaines du conseil d'administration de la SNCB. Par la même occasion, il remet poliment à sa place l'auteur très intéressé de cette proposition déplacée, M. Steve Stevaert, gouverneur de la province flamande du Limbourg — rappelons en passant que M. Stevaert s'était même arrogé le droit de parler au nom de la province du Limbourg hollandais ! S'exprimant récemment devant la presse sur ses trois premières années passées à la tête de l'institution provinciale liégeoise, M. Michel Foret a déclaré qu'il ne voulait pas de l'appellation *Liège - Limburg* pour la principale gare du chef-lieu de sa province. Ajoutant avec une pointe d'irritation : « *Vais-je dire au gouverneur du Limbourg comment appeler ses gares ? Gare de Liège suffit.* »

Voilà qui est dit. Merci, Monsieur le Gouverneur.

La rédaction.

DOSSIER

Les élections municipales en France

Pierre Mélot

Les 9 et 16 mars prochain auront lieu les élections municipales dans les quelque 36.600 communes de France. Comme en Belgique, ces élections s'y tiennent tous les six ans. Elles ont toujours lieu deux dimanches consécutifs du mois de mars. Exceptionnellement, elles ont été reportées de 2007 à 2008 pour éviter qu'elles ne se télescopent avec les élections présidentielles et législatives de 2007. Les quelque 500.000 conseillers municipaux élus en 2001 ont vu ainsi la durée de leur mandat passer de six à sept ans.

La commune constitue une circonscription électorale unique sauf à Paris, Marseille et Lyon où l'on vote par secteur électoral. Le mode de scrutin varie en fonction de l'importance de la population communale, mais il est, partout, universel direct à deux tours. En cas de second tour, on dit qu'il y a "ballottage". Le scrutin consiste en une élection personnalisée dans les communes de moins de 3.500 habitants tandis qu'il adopte, dans les communes plus importantes, un régime destiné à concilier l'efficacité majoritaire et la démocratie de la proportionnelle. Le choix du seuil de 3.500 habitants n'a pas d'autre justification que celle de la nécessité de retenir un chiffre frontière.

Communes de moins de 3.500 habitants (la grande majorité)

Les conseillers municipaux sont élus au scrutin majoritaire plurinominal à deux tours. Les électeurs jouissent d'une très grande liberté de choix: le droit de panacher sur plusieurs listes, de radier et d'ajouter des noms (y compris de personnes non candidates! N.B. : cette latitude, remontant à une centaine d'années, est contestée et fait l'objet d'une proposition de loi modificatrice d'origine sénatoriale). Les listes doivent comporter autant de candidats qu'il y a de sièges à pourvoir sauf dans les communes de moins de 2.500 habitants où les listes incomplètes sont autorisées, de même que les candidatures individuelles. Pour être élus au premier tour, les candidats doivent avoir recueilli, individuellement, la majorité absolue des suffrages exprimés et le quart des voix des électeurs inscrits. Au second tour, la majorité relative suffit. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé des candidats est élu. Le dépôt d'une déclaration de candidature n'est pas prévu; de ce fait, il est permis de se présenter aux suffrages des électeurs le jour même de l'élection.

Communes de 3.500 habitants et plus (environ 2.650)

Les conseillers municipaux sont élus au scrutin proportionnel de liste à deux tours avec prime majoritaire pour la liste arrivée en tête. La liste majoritaire (majorité absolue au premier tour, majorité relative au second) se voit en premier lieu attribuer la moitié des sièges à pourvoir arrondie à l'unité supérieure. L'autre moitié des sièges est ensuite répartie à la proportionnelle entre l'ensemble des listes ayant obtenu un minimum de 5 % des suffrages exprimés, y compris la liste majoritaire, en proportion du nombre de suffrages obtenus. Seules les listes ayant obtenu, au premier tour, un minimum de 10 % des suffrages exprimés peuvent se présenter au second tour. Rattrapage possible pour les minorités : une liste ayant obtenu au moins 5 % des suffrages au premier tour peut fusionner

avec une liste et une seule ayant obtenu plus de 10 %, ce qui peut modifier l'ordre de présentation des candidats de la liste ainsi remodelée lors du second tour. À noter: le panachage, la modification de l'ordre de la liste, la radiation ou l'ajout de noms de candidats ne sont pas autorisés. Autres différences avec les communes de moins de 3.500 habitants: les listes doivent être complètes et respecter la parité hommes-femmes. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé des candidats est élu. Le dépôt d'une déclaration de candidature est obligatoire pour chaque tour de scrutin. Il n'est pas permis de se porter candidat au second tour sans avoir participé au premier.

Ce régime mixte réalise une synthèse harmonieuse entre le scrutin majoritaire et la proportionnelle, c'est-à-dire entre la nécessité de dégager une majorité en mesure de diriger et l'expression des minorités. Ce système est reconnu comme très satisfaisant.

Paris, Marseille, Lyon

Les affaires des trois principales villes de France sont gérées par deux types d'assemblées : 1. le conseil municipal, pour l'ensemble de la ville ; 2. les conseils d'arrondissement. Les membres de ces deux assemblées sont élus par secteur, en même temps et sur les mêmes listes. Le nombre de conseillers d'arrondissement est, par secteur, le double de celui des conseillers municipaux sans pouvoir être inférieur à 10 ni supérieur à 40. À Paris et Lyon, le secteur électoral correspond à l'arrondissement ; à Marseille, chaque secteur électoral correspond à deux arrondissements. Pour le reste, l'élection se déroule en suivant les mêmes règles que pour les communes de 3.500 habitants et plus.

Importance numérique des conseils municipaux

Le nombre de conseillers varie, bien entendu, en fonction du chiffre de population comme l'indique le tableau ci-dessous :

Population de la commune	Nombre de conseillers
Moins de 100 habitants	9
100 à 499	11
500 à 1.499	15
1.500 à 2.499	19
2.500 à 3.499	23
3.500 à 4.999	27
5.000 à 9.999	29
10.000 à 19.999	33
20.000 à 29.999	35
30.000 à 39.999	39
40.000 à 49.999	43
50.000 à 59.999	45
60.000 à 79.999	49
80.000 à 99.999	53
100.000 à 149.999	55
150.000 à 199.999	59
200.000 à 249.999	61
250.000 à 299.999	65
300.000 et plus	69
Lyon	73
Marseille	101
Paris	163

>>>

Les électeurs

Le scrutin municipal est ouvert à tous les électeurs non frappés d'incapacité prévue par la loi et remplissant les conditions suivantes : 1. âgés de 18 ans révolus au premier jour du scrutin ; 2. de nationalité française ; 3. jouissant de leurs droits civils et politiques ; 4. inscrits sur les listes électorales au 30 décembre de l'année précédant l'élection.

Depuis 2001, le scrutin municipal (et européen) est ouvert aux ressortissants des autres États de l'Union Européenne qui ont leur domicile en France ou y résident de façon continue, et ce aux mêmes conditions qu'aux citoyens français, en vertu de l'article 8B du traité de Maastricht du 7 février 1992. Toutefois, les citoyens non français de l'Union Européenne installés en France doivent choisir, pour les élections européennes, le pays dans lequel ils souhaitent exercer leur droit de vote. Ils ne peuvent voter plus d'une fois au même scrutin pour l'élection du Parlement européen.

Les éligibles

Pour être élu conseiller municipal, il faut remplir les conditions suivantes : 1. être Français ou citoyen d'un autre État de l'Union Européenne résidant en France ; 2. être âgé de 18 ans révolus au jour de l'élection ; 3. avoir satisfait aux obligations militaires ; 4. être électeur de la commune ou être inscrit au rôle des contributions directes de la commune au 1^{er} janvier de l'année de l'élection (il n'est donc pas nécessaire de résider dans une commune pour y être conseiller municipal) ; 5. ne pas être frappé d'inéligibilité ni d'incompatibilité ; 6. avoir fait acte de candidature pour chaque tour de scrutin (dans les communes de plus de 3.500 habitants). Lorsque la liste comporte le nom d'un citoyen d'un État de l'Union Européenne autre que la France, elle doit mentionner la nationalité de ce candidat (dans les communes de 2.500 habitants et plus).

La liste électorale — La carte électorale

En France, le vote n'est pas une obligation mais un droit. La liste électorale est le document permanent qui constate ce droit (N.B. : les électeurs non français sont portés sur une liste électorale complémentaire). La liste électorale fait l'objet d'une révision annuelle. Pour y figurer, il faut en faire la demande à la mairie (sauf les jeunes de 18 ans qui y sont inscrits d'office), démarche qui conduit à la délivrance gratuite de la carte électorale.

La carte électorale est suffisante pour voter dans une commune de moins de 5.000 habitants, mais non dans une commune de 5.000 habitants et plus où il faut présenter également une pièce d'identité. Les citoyens non français reçoivent une carte électorale particulière limitant leur droit de vote aux seules élections municipales et/ou européennes.

La campagne électorale

La campagne électorale commence au jour où l'assemblée des électeurs est convoquée par arrêté du préfet publié dans la commune, soit 15 jours avant l'élection. Comme dans bien d'autres domaines, l'argent joue un rôle essentiel dans les campagnes électorales. Jusqu'en 1988, cette matière n'était pas réglementée, laissant le champ libre aux pratiques les plus diverses. Depuis lors, l'arsenal législatif s'est enrichi de cinq lois réglant le montant, l'utilisation et le contrôle des dépenses électorales (plafonnement, transparence, déclaration de patrimoine, comptes de campagne, égalité des ressources financières utilisées, indépendance à l'égard de personnes physiques et morales, remboursement par l'État, sanctions). En plus de l'argent, la communication compte également pour

beaucoup dans le déroulement de la campagne électorale. Des lois très précises règlent l'affichage (nombre, emplacement, dimensions et présentation des supports de propagande), les réunions, les programmes électoraux distribués par voie circulaire (appelés couramment en France "professions de foi"), les bulletins de vote. Pour chaque tour de scrutin, le remboursement par l'État des frais exposés par les candidats (affichage, professions de foi, bulletins de vote) est effectué dans certaines limites et pour autant que ces candidats aient obtenu au moins 5% des suffrages.

Le déroulement du scrutin

Le scrutin est à deux tours, si nécessaire, qui se déroulent toujours le dimanche. Il est ouvert à 8 heures et clos le même jour à 18 heures. Toutefois, pour faciliter les opérations de vote, les préfets peuvent prendre des arrêtés qui avancent ou retardent les heures d'ouverture et de fermeture du bureau de vote. Chaque bureau de vote est composé d'un président, d'au moins quatre assesseurs et d'un secrétaire choisi par eux parmi les électeurs de la commune. Le président est le maire, un adjoint, un conseiller municipal ou, à défaut, un électeur de la commune désigné par le maire. Chaque candidat ou chaque liste en présence a le droit de désigner un assesseur et un seul choisi parmi les électeurs du département. Si le nombre des assesseurs est inférieur à quatre, les assesseurs manquants sont pris parmi les électeurs présents sachant lire et écrire selon des règles de priorité précises. Le bureau de vote a pour mission essentielle de veiller à la régularité du scrutin. Le président a seul la police de l'assemblée. Tout candidat ou son représentant a le droit d'exiger, dans chaque bureau de vote, la présence permanente d'un délégué (appelé en Belgique "témoin de parti") désigné dans les mêmes conditions que les assesseurs. Dans les communes de plus de 20.000 habitants, des commissions spéciales sont chargées de contrôler la régularité du scrutin.

Peut prendre part au vote l'électeur inscrit sur la liste électorale ou porteur d'une décision de justice l'y autorisant, et ayant prouvé son identité. Seul l'électeur respectant ces conditions au premier tour peut voter au second. L'électeur admis au vote prend lui-même sur la table appelée "table de décharge" une enveloppe et les bulletins de vote de son choix mis à sa disposition. Il se rend seul dans l'isoloir (un isoloir prévu par tranche de 300 électeurs inscrits) et glisse son bulletin de vote dans l'enveloppe. Après avoir fait constater au président qu'il n'est porteur que d'une seule enveloppe (que le président ne peut toucher !), il la glisse lui-même dans l'urne (qui doit être transparente et ne disposer que d'une seule ouverture). Bien sûr, tout électeur atteint d'infirmité certaine est autorisé à se faire assister d'un électeur de son choix. Le vote de l'électeur est constaté par sa signature apposée à l'encre en face de son nom sur la liste d'émargement déposée sur la table pendant toute la durée des opérations électorales. Un timbre à date attestant le vote est apposé sur la carte électorale détenue par l'électeur.

Le vote par procuration est autorisé (selon une procédure simplifiée depuis 2003), mais le vote par correspondance a été supprimé en 1975 en raison des fraudes nombreuses qu'il était susceptible d'engendrer. Les machines à voter peuvent être utilisées dans les communes de 3.500 habitants et plus. Le recours à ces machines reste assez marginal (un à deux millions d'électeurs) en raison de défaillances nombreuses, d'un coût de maintenance élevé et des doutes pesant sur la confidentialité des procédures informatiques.

Le vote sur Internet est encore plus problématique. Si cette procédure présente incontestablement des avancées >>>

en termes de cout, de rapidité de traitement ou de diminution de l'abstention, elle pose de grosses difficultés pour faire respecter le secret et la sincérité du scrutin ainsi que la régularité des opérations de vote. De plus, une démocratie a sans doute besoin de rituels, d'une certaine solennité pour exister.

Le dépouillement

Il est effectué en public par les "scrutateurs" en présence des délégués des candidats et des électeurs. Les candidats ou leurs délégués peuvent désigner des scrutateurs qui seront répartis autant que possible de manière égale entre les tables de dépouillement. L'identité des scrutateurs est communiquée au président du bureau de vote au moins une heure avant la clôture du scrutin. En cas d'insuffisance, les scrutateurs sont désignés par le bureau parmi les électeurs présents de la commune. À défaut, les membres du bureau peuvent participer au dépouillement. Une fois le procès-verbal des opérations électorales approuvé, signé par le bureau et contresigné par les délégués des candidats dès la fin du dépouillement, le résultat est proclamé en public par le président et aussitôt affiché dans la salle de vote. S'il y a plusieurs bureaux de vote, le procès-verbal récapitulatif du bureau centralisateur est proclamé en public par le maire. Un exemplaire du procès-verbal reste déposé au secrétariat de mairie jusqu'à l'expiration des délais prescrits pour l'exercice des recours.

Le contentieux électoral

Peuvent contester le résultat électoral devant le tribunal administratif: 1. tout électeur inscrit sur la liste électorale; 2. tout éligible même s'il n'est pas électeur dans la commune; 3. le préfet. Si la réclamation n'a pas été portée au procès-verbal des opérations de vote, elle doit être déposée dans les cinq jours qui suivent le jour de l'élection, soit à la mairie, soit à la préfecture ou à la sous-préfecture, soit au bureau central du greffe du tribunal administratif. Le recours formé par le préfet doit, quant à lui, être exercé dans le délai de quinze jours à compter de la réception du procès-verbal. Les tribunaux administratifs ou le Conseil d'État n'annulent les élections que lorsque les irrégularités sont telles qu'elle jettent un doute sérieux sur la sincérité du scrutin. Lorsque l'annulation de tout ou partie des élections est devenue définitive, de nouvelles élections doivent être organisées dans un délai qui ne peut excéder deux mois.

Il est malaisé de dresser une liste exhaustive des irrégularités ou des fraudes électorales tant elles sont nombreuses ou de nature diverse. La tentation la plus grande et la plus "efficace" en matière de fraude consiste à maîtriser la liste électorale. De telles investigations sont nécessaires pour l'établir que le demandeur renonce le plus souvent par découragement.

L'installation du conseil municipal

Le conseil municipal en place (pourvu d'un mandat de six ans renouvelable indéfiniment) cesse ses fonctions à la date fixée pour le premier tour de scrutin. Par contre, le maire et les adjoints sortants continuent l'exercice de leurs fonctions jusqu'à l'installation de leurs successeurs. Le mandat des conseillers élus débute, quant à lui, à la date de proclamation de leur élection. La première réunion se tient de plein droit au plus tôt le mercredi (pour les communes de moins de 3.500 habitants) ou le vendredi (pour les communes de 3.500 habi-

tants et plus) et au plus tard le dimanche qui suit le jour du scrutin à l'issue duquel le conseil a été élu au complet.

Élection du maire et de ses adjoints (appelés "échevins" en Belgique)

Le maire et ses adjoints constituent l'exécutif de la commune, que l'on nomme la "municipalité". Le maire (obligatoirement: élu conseiller municipal, âgé de 18 ans au moins, de nationalité française et non frappé d'incompatibilité) et les adjoints (soumis aux mêmes conditions d'éligibilité que le maire) sont élus par le conseil municipal pour la même durée que celui-ci (6 ans). N.B.: à la différence du mandat de conseiller municipal (accessible aux citoyens des autres États européens), les mandats de maire et adjoint sont réservés aux citoyens de nationalité française en vertu du Traité de Maastricht.

L'élection du maire et des adjoints est l'objet de la première réunion du conseil; celle-ci ne doit pas comporter d'autres points à l'ordre du jour. Il ne peut être procédé à cette élection que si le conseil est complètement constitué. Le quorum requis pour l'élection du maire et des adjoints est le même que celui des autres séances du conseil: la majorité.

L'élection a lieu au scrutin secret à trois tours (les deux premiers à la majorité absolue, le troisième à la majorité relative), mais en séance publique. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu. La séance dans laquelle il est procédé à l'élection du maire et des adjoints est présidée par le plus âgé des membres du conseil. Le nombre d'adjoints est fixé librement par le conseil sans qu'il puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil. Dans les communes de 3.500 habitants et plus, l'écart entre le nombre d'adjoints de chaque sexe ne peut excéder un. Les adjoints suivent le sort du maire: en cas de décès, de démission ou de révocation du maire, il est obligatoire de procéder à une nouvelle élection des adjoints.

Le conseil municipal des jeunes

Il existe dans certaines communes un conseil municipal des jeunes. Cet organe informel qui ne dispose d'aucun régime légal (puisque les mineurs ne sont pas électeurs) est souvent mis en place par des élections ou des cooptations informelles au sein d'écoles et d'associations. Il n'a qu'un caractère consultatif et ses délibérations n'ont force réglementaire que si elles sont approuvées par délibération du conseil municipal ou par le maire. Le conseil des jeunes est souvent présidé ou assisté par un conseiller municipal élu. Leur durée de vie excède rarement une année.

Quelques différences par rapport au régime électoral pratiqué en Belgique

1. Le mode de scrutin varie en fonction du chiffre de population de la commune

Double explication: d'une part, certaines communes françaises étant très peu peuplées (dans de rares cas, moins de 100 habitants!), le système doit faire preuve de souplesse pour que les électeurs puissent y réunir un minimum de neuf conseillers municipaux et, parmi eux, un maire et un adjoint au moins. D'où la possibilité de panacher, de radier des noms de candidats, d'en ajouter (en plébiscitant ainsi des non-candidats) et de présenter des listes incomplètes voire des candidatures isolées. D'où, également, l'absence de parité obligatoire entre les hommes et les femmes, parfois impossible à respecter par manque de vocations.

>>>

D'autre part, le fonctionnement des plus grandes communes ne doit pas être entravé par un trop large éventail de partis présents au conseil municipal et/ou dans la municipalité. D'où l'interdiction des candidatures isolées et des votes éparpillés, le renforcement du parti arrivé en tête et la possibilité offerte aux petites formations de fusionner avec d'autres, plus importantes, au second tour afin de disparaître de la compétition. Notons également un régime sectorisé tout à fait particulier pour les trois villes le plus peuplées.

2. Le nombre de conseillers municipaux et d'adjoints est plus élevé qu'en Belgique

L'avantage de cette formule est évident : elle permet une représentation plus affinée et plus complète des divers quartiers et couches sociales de la commune et une distribution mieux répartie des responsabilités de la municipalité.

3. Les citoyens non domiciliés dans une commune peuvent y être électeurs et/ou éligibles

Ces droits sont ouverts à tout citoyen qui paie au moins un des quatre impôts directs établis dans la commune (la taxe foncière sur les propriétés bâties, sur les propriétés non bâties, la taxe d'habitation, la taxe professionnelle) ou l'impôt sur le revenu des personnes physiques. Justification : dans l'esprit républicain, tout citoyen doit avoir un droit de regard et un pouvoir de décision sur la contribution qui lui est imposée. Toutefois, des dispositions particulières limitent le nombre de conseillers qui ne résident pas dans la commune.

4. Le vote n'est pas une obligation, mais un droit

Ce comportement à l'égard de la consultation électorale découle directement du principe de "liberté" inscrit dans la devise de la République. Selon cette conception, nul n'est obligé de participer à la décision commune, mais chacun peut y contribuer s'il le désire. L'électeur inscrit ne reçoit pas de convocation.

5. L'impression des bulletins de vote

Elle est à la charge des listes et est soumise à des règles de format et de présentation précise.

6. L'échelonnement de l'élection se fait en deux et/ou trois tours

La plupart des élections françaises se déroulent selon le principe : au premier tour, on trie ; au second, on choisit (exceptions : sénateurs issus de certains grands départements ; élection européenne, référendum, qui ne nécessitent qu'un seul tour).

7. Le bureau de vote est en même temps bureau de dépouillement

Le dépouillement a lieu dans le bureau de vote même; il démarre dès la clôture des opérations de vote et est effectué par les scrutateurs et/ou les membres du bureau.

8. Le maire et les adjoints sont élus par un vote interne du conseil municipal

Il s'agit de la formule la moins sujette à surprise, celle qui assure la plus grande cohésion entre la municipalité et la majorité du conseil. L'âge minimum requis pour être maire est de 18 ans (21 ans en Belgique).

peut plus large d'esprit figurant dans les instructions électorales officielles de ce grand pays unilingue qu'est la France. Il serait bon que l'un ou l'autre de nos lecteurs la mette sous le nez de nos "amis flamands":

«Dans les départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin (1) et dans les 19 cantons de la Moselle (2), (...) rien ne s'oppose à ce que la circulaire (3) ou l'affiche prise en charge par l'État comporte des mentions en allemand dès lors que leur traduction en français y figure également. Une liste peut donc, par exemple, réaliser une circulaire (3) recto verso en allemand et français. Enfin, si une liste souhaite diffuser une circulaire électorale spécifique traduite en allemand, le coût de ce document et de sa diffusion devra être intégré dans son compte de campagne. »

(1) Le Bas-Rhin et le Haut-Rhin sont les deux départements constituant la région Alsace.

(2) Le département de la Moselle fait partie de la région Lorraine.

(3) La circulaire est le document présentant la "profession de foi" appelée en Belgique "programme électoral".

Quelques chiffres *

Au 1^{er} mars 2007, 36.782 communes étaient répertoriées en France.

On dénombre 36.568 municipalités en métropole, 114 dans les départements d'outre-mer et 100 dans les collectivités d'outre-mer. L'ensemble des communes comptabilise près de 500.000 conseillers municipaux (maires inclus) !

Combien perçoivent les maires ?

Les indemnités mensuelles brutes des maires varient en fonction de la population :

moins de 500 habitants : 618,99 euros
de 500 à 999 habitants : 1.128,75 euros
de 1.000 à 3.499 habitants : 1.565,68 euros
de 3.500 à 9.999 habitants : 2.002,62 euros
de 10.000 à 19.999 habitants : 2.366,73 euros
de 20.000 à 49.999 habitants : 3.277,01 euros
de 50.000 à 99.999 habitants : 4.005,23 euros
plus de 100.000 habitants : 5.279,63 euros

Les indemnités brutes des adjoints sont :

moins de 500 habitants : 240,31 euros
de 500 à 999 habitants : 300,39 euros
de 1 000 à 3 499 habitants : 600,78 euros
de 3 500 à 9 999 habitants : 801,05 euros
de 10.000 à 19.999 habitants : 1.001,31 euros
de 20.000 à 49.999 habitants : 1.201,57 euros
de 50.000 à 99.999 habitants : 1.602,09 euros
de 100.000 à 199.999 habitants : 2.403,14 euros
plus de 200.000 habitants : 2.639,81 euros

Jean-Sébastien Jamart

Et pour terminer ce tour d'horizon, voici une précision on ne

*Source : L'hebdo des socialistes n°466, 15 novembre 2007 ; site Internet : <http://hebdo.parti-socialiste.fr/tag/les-hebdos-en-pdf/>

BILLET SUR LA FRANCOPHONIE

Créole et français

Pierre Bertrand, sénateur honoraire

Outre sa cohabitation dans la Francophonie avec diverses langues nationales, le français est aussi confronté au créole, langue récente issue de la colonisation. La fraternisation est totale : chaque année, les "Journées de la Francophonie" proclament l'alliance du créole et du français. L'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) contribue à populariser, depuis plus de vingt ans, les cultures africaines et créoles grâce aux "Journées du cinéma africain et créole" de Montréal. Dès 1970, des poètes, nouvellistes, dramaturges, plus rarement des romanciers, mais aussi le théâtre, les médias, la publicité, la politique, la chanson, la musique (la binguine et le zouk) ont vulgarisé l'existence du créole. La langue créole à base française compte plus de 10 millions de locuteurs, dont 1,6 million dans les départements d'outre-mer. On en recense 2 millions en France.

Il convient de préciser qu'il existe plus d'une centaine de variétés d'idiomes créoles dans le monde, issus des langues nationales des principaux pays colonisateurs : français, anglais, espagnol, néerlandais, portugais. Le français n'est donc pas seul à assumer cette paternité. Rappelons que le mot "créole" désigne d'abord un esclave, né et élevé dans la colonie, à l'exclusion de celui qui y a été "importé". Par extension, le créole indique la langue de cette population. Dans de nombreuses régions d'Afrique, de l'Océan Indien et de la Caraïbe, le créole est devenu langue populaire première, même si elle se trouve socialement dévalorisée en regard de celle du colonisateur, marquée par le prestige du savoir et du pouvoir. Le français, instrument de promotion sociale, domine l'administration, l'école et les médias.

Cette situation est illustrée par la place du français et du créole dans l'administration des pays et territoires francophones. À Haïti, le français est la langue utilisée dans les services publics et les documents écrits officiels qui en émanent. Il en est de même à la Réunion, en Guadeloupe, en Guyane, et à la Martinique. Mais le créole y reste largement utilisé dans toutes les communications orales courantes, notamment lors

des services informels aux administrés. Curieusement à Maurice où l'anglais est la langue de l'État, la population semble généralement plus favorable au français, à l'exception des habitants d'origine chinoise ou indienne. Dans les administrations municipales et les établissements de santé, c'est le créole qui est employé spontanément, avant le français. Dans les pays anglophones comme les Seychelles, les documents écrits le sont en anglais avec traduction française. Dans les communications orales courantes, c'est le créole qui l'emporte, suivi de l'anglais puis du français. Dans les pays lusophones, le portugais domine à Sao Tomé-et-Principe ainsi qu'en Guinée-Bissau, tandis que le créole local reste d'usage oral. Au Cap-Vert, le créole portugais triomphe, même dans les débats parlementaires, la justice, la fonction publique et les médias.

Il existe une littérature créole, évidemment modeste, dont le texte le plus ancien remonte à 1754 dû à la plume d'un Blanc créole de Saint-Domingue, Duvivier de La Mahautière : *Lisette quitté la plaine*. En 1885, c'est un Guyanais qui écrit le premier roman créole *Atipa*. Deux pasteurs protestants américains traduisent la Bible en 1945. Le créole est aujourd'hui reconnu comme une langue à part entière. Il reste à trancher un débat : transcription phonétique ou véritable orthographe ? Certains contestent même l'idée d'un créole écrit.

Certes langue populaire, le créole a cependant acquis une identité incontestable. Tandis que le français est transmis par l'école, le créole a été reçu à 83 % par les parents dont 53 % le transmettent à leurs enfants. Les pratiques familiales quotidiennes révèlent toutefois qu'une plus grande place est aujourd'hui réservée au français. La mixité plus fréquente des couples défavorise également le créole.

À l'instar de nos dialectes, la revalorisation actuelle du créole relève-t-elle de la Créolophonie ou de la Créolophilie ?

Source: *La Francophonie dans le monde, 2006-2007*. Rapport de l'Organisation internationale de la Francophonie.

Le français, cékwasa ?

Extrait de *Diagnostic* (janvier 2008) :
«Le GERFA n'a de cesse de dénoncer l'emploi de l'anglais dans la vie des entreprises ou des services publics. Maintenant, ce sont les FUCAM (Facultés universitaires catholiques de Mons) qui s'y mettent en apposant sur leurs enveloppes et leur papier à lettres "FUCAM We create the future". En plus, c'est mal traduit puisqu'il aurait fallu dire "We're creating the future" si on voulait particulièrement insister sur

l'action. Enfin, la traduction en anglais "Catholic University of Mons" apparaît sur l'enveloppe et sur le papier à lettres. Pour une institution qui est subsidiée à près de 100% par la Communauté française, cela paraît quand même inacceptable. Encore une fois, rappelons que la langue de la Communauté française est le français et qu'il n'y a pas lieu d'utiliser une autre langue sur les papiers officiels si on veut que le français maintienne son statut de langue internationale». Qu'ajouter à ce triste constat ?

De son côté, La Poste, jamais en reste pour jargonner anglais, parle de *Facility manager*, de *Masspost Kit*, suivi de *Masspost Kit communication mailing list*. Voici maintenant le vocable *overflow* pour désigner — accrochez-vous ! — "la partie non triée d'un dépôt trié" ! Cela est d'autant plus curieux que le verbe *to overflow* signifie remplir à ras bord, déborder, inonder ; le substantif *overflow* a donc le sens de débordement, d'excès (sens propre ou figuré). Question aux managers : un anglophone comprendrait-il ?

Francophonie, vaste programme

Petit jeu pour mieux nous connaître

Les doublets, vous connaissez ? Rappelons qu'il s'agit de «deux mots français tirés d'un même mot, généralement latin. L'un, le plus ancien, est une formation populaire (qui nous est parvenue sous une forme assez éloignée du mot latin primitif), tandis que le second (venu plus tard) est une formation savante créée par les clercs, donc très proche du mot latin primitif, pour rendre une idée nouvelle.»

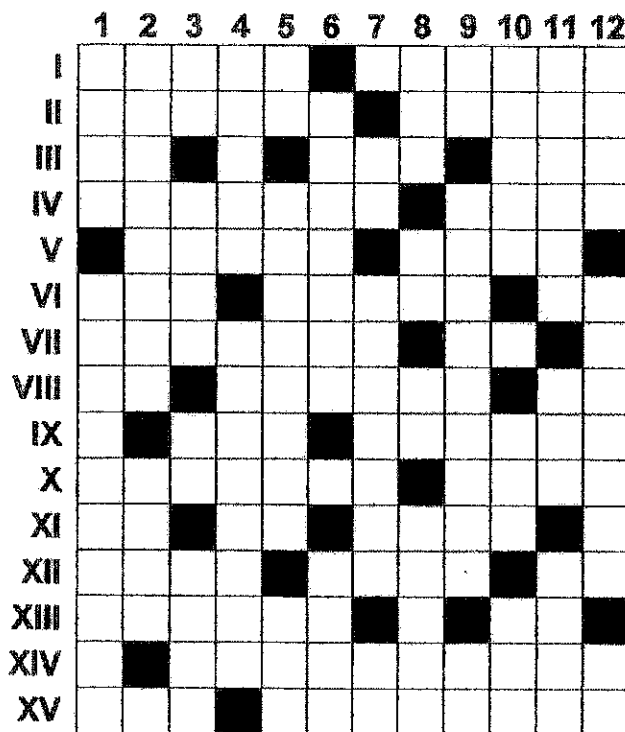
Exemples: *usine / officine* (latin: officina) — *hôtel / hôpital* (latin: hospitale).

Cette introduction étant faite, quel est le doublet savant (mais quand même très courant !) de chacun des mots suivants : amande - cailler - chose - cueillette - écouter.

À vos dictionnaires ! Réponses page 27.

N.B. : pour rappel, ce jeu «langue française» de même que certains articles paraissant dans la revue *Wallonie-France* intègrent les «rectifications orthographiques» recommandées — mais non imposées — par l'Académie française (Journal officiel du 6 décembre 1990). Deux exemples de ces «rectifications orthographiques» qui apparaissent dans le jeu ci-dessus: "connaître" et non plus "connaître"; "ainé" et non plus "ainé".

Mots croisés / N°77 -



Quinze fourrures pour l'hiver

HORizontalement : I. Fourrure — Fourrure. II. Fourrure — Long discours ennuyeux. III. Note élevée — Vieille fourrure — Passage. IV. Doublée de fourrure — Elle en est passée, mais revient en synthétique. V. Fleurs — De jeanne ? VI. Commission Électorale Indépendante — Soulève des charges — Aire de vent. VII. Fourrure royale — Très bien ! VIII. Est anglais — Élément chimique — Direction en longitude. IX. Lentille — Pauvres peaux d'ânes ? X. Fourrure du désert — Attrapées. XI. Répété, fait lire — Obstcle — Bêtes à poils. XII. Point géographique — Pièges — Onze à Marseille. XIII. Fourrure — riche phonétique. XIV. Réinventes. XV. Ville de curé — Fourrure la plus chère du monde.

VERTICALEMENT : 1. Fourrure — Fourrure. 2. Foudroyées — Couronne un saint. 3. Demi-père — Fourrure — Permis aux enfants — Fourrure. 4. Me rendrais — Fourrure. 5. Négation — Que tu punisses — Blé jaune. 6. Qu'ils possédassent — Évêque. 7. Sous mi — Égaye encore — Dès abord. 8. Perdue en mer — Devant un révolutionnaire — Pour toi — Être à troc. 9. Entrée d'eau — Violets d'évêques, rouges aux cardinaux — Non, pas elle ! 10. Fourrure — Blousés — Plat. 11. Coups de l'âne — Beau quart — Tournoi. 12. Pour enlever la fourrure — Fourrure — Réfléchi.

Appel entendu 5 sur 5

Une déferlante de nouveaux abonnements ! Voilà la réponse à notre appel à la distribution de *Wallonie-France* lancé dans le numéro de janvier/février.

Nous remercions vivement nos abonnés d'avoir dépassé le stade de lecteur lucide et attentif — ce qui est déjà remarquable — en engageant autour d'eux un dialogue constructif sur notre avenir de post-Belges.

Tous nous disent avoir constaté chez leurs interlocuteurs :

1. un intérêt soutenu et — surprise ! — très répandu pour le rapprochement de la Wallonie et de la France ;
2. l'effacement de la gêne à en parler ;
3. la fierté de porter ce projet solide et l'envie de le promouvoir jusqu'à sa réalisation.

Allons-y ! La réflexion avance. Nous sommes plus nombreux qu'on ne le pense.

La rédaction



Alain : Tu connais la dernière ?

Charlie : Non, mais tu brûles d'envie de me la dire...

Alain : L'État belge va faire de la pub à la télé ! Je te mens pas : c'est dans la presse de ce matin.

Charlie : Tu veux dire que la Belgique va essayer de se vendre dans les médias ? Comme des lessives plus blanc que blanc ou des couches pour bébés qui ne fuient pas ? Mais pourquoi ?

Alain : Pourquoi ? Mais parce qu'y faut redorer le blason de la maison Belge, mon vieux. Y a urgence, parait-il. Notre réputation fout le camp ! Les caisses fédérales sont vides et les hauts barons du régime tremblent pour leurs titres et leurs rentes.

Charlie : Mince alors, on est tombé bien bas. Et sous quelle forme, cette pub ?

Alain : Sous la forme habituelle : "Je suis le meilleur, le plus beau, le plus riche et le moins cher." Tout ça bien emballé pour qu'on voie pas les trous de mites...

Charlie : Et on va la voir où, notre prétendue splendeur ? Sur TF 1 ?

Alain : Mais non, espèce d'avorton mental ! Faut voir plus large. On va briller sur CNN. Et la BBC World va nous embellir le portrait. Y aura aussi des spots sur la Deutsche Welle à la gloire de notre État fédéral uni et solide. Hum, hum...

Charlie : Et tu crois que ça va marcher ?

Alain : C'est pas impossible. Tu sais, tous ces milliardaires assoiffés de dollars, dès qu'on leur parle d'abattements d'impôts, d'intérêts notionnels, de ruling fiscal (*) et...

Charlie : Dis, on est au bistrot ici. Tu pourrais pas parler comme tout le monde ?

Alain : Bah, je veux bien essayer de me mettre à ton niveau, ha, ha, ha ! Mais

Au café du Commerce

justement, cette pub, c'est pas pour tout le monde... Ce qu'il espère en promettant des cadeaux, l'ami Verhofstadt, c'est de voir affluer les investisseurs pleins aux as, les Amerloques, les Arabes et peut-être quelques Allemands.

Charlie : Et pour que l'attrape-mouche fonctionne bien, on va leur servir ces mensonges en flamand, peut-être ?

Alain : Ah, je vois que tu as retrouvé le sens de l'humour. Mais ne rigole pas trop vite : cette campagne de pub, il va falloir la payer, docile contribuable que tu es ! On parle de 1,5 million d'euros...

Charlie : Ben moi qui croyais qu'il fallait pas renflouer les canards boiteux. Je voterai plus pour les capitalistes, tiens... Les mêmes que les autres !

Oculus

(*) Un peu de jargon fiscal «pour tout le monde»

Intérêts notionnels

Technique d'ingénierie fiscale entrée en vigueur en Belgique le 1^{er} janvier 2006. Il s'agit d'un avantage fiscal qui bénéficie aux entreprises belges et étrangères qui investissent sur fonds propres, c'est-à-dire sans avoir recours à l'emprunt. La mesure vise à introduire plus d'égalité entre l'entreprise qui investit en recourant à l'emprunt, donc en pouvant déduire fiscalement les intérêts de son emprunt, et celle qui investit sans emprunter, régime moins favorable puisque ne permettant pas de déduire des charges d'intérêts. Par application de cette mesure, la société qui finance elle-même ses investissements peut déduire fiscalement des intérêts fictifs appelés "intérêts notionnels".

Cette mesure, cependant, a son revers : elle entraîne une baisse importante des rentrées fiscales qui, à son tour, provoque une vive polémique politique entre le MR, partisan des avantages à accorder aux entreprises, et le PS, qui voit les

ressources du trésor public diminuer d'autant. Le patronat est largement favorable à la mesure tandis que les syndicats y sont farouchement opposés. Le coût de ces avantages fiscaux estimé pour l'État par le ministre des Finances (Didier Reynders) avant l'introduction de la mesure s'élève à 560 millions €. Il semble que des abus aient été commis et que la note s'élève déjà à 2,4 milliards €. On ignore si cette technique fiscale nouvelle a eu une heureuse répercussion sur le taux d'emploi et sur le montant des investissements, particulièrement d'origine étrangère.

Ruling fiscal

Il s'agit d'une procédure mise en place par la loi belge du 24 décembre 2002 visant à accorder à tous les contribuables (toute personne physique ou morale, établie en Belgique ou non, dans un cadre professionnel ou non) et aux candidats investisseurs qui introduisent une demande portant sur une opération ou un projet concret, quel qu'il soit, la possibilité d'obtenir une décision anticipée sur les conséquences fiscales de l'opération ou de la situation qu'ils envisagent. L'objectif vise à assurer la sécurité juridique du contribuable dans ses rapports avec l'État de "manière à rendre les contrôles moins conflictuels et plus pragmatiques, moins tracassiers et plus équitables". Cette décision anticipée peut être définie comme étant l'acte juridique par lequel le Service public fédéral Finances (SPF Finances) (**) détermine comment les lois d'impôts s'appliqueront à une situation ou à une opération précise qui n'a pas encore produit d'effets sur le plan fiscal.

(**) SPF : Service public fédéral. Appelation biscomue ayant cours en Belgique pour désigner un ministère fédéral (dont le grand chef continue à s'appeler... un ministre!)

Du côté du VB — Le *Vlaams Belang* vient de se donner un nouveau président : Bruno Valkeniers, âgé de 52 ans. Ancien dirigeant de la plus grande entreprise de manutention du port d'Anvers, ancien président de l'Alliance pour la promotion du chant flamand et signataire du Manifeste de l'influent groupe *In de Warande* (qui veut l'indépendance de la Flandre), l'homme se dit "catholique et social-conservateur".

Sans aucun doute, une grande pointure aux nombreuses relations politiques, culturelles et économiques ! Demain, elles pèseront lourdement dans le combat pour l'indépendance de la Flandre.



ÉDITORIAL

CHANGEONS L'ÉTAT POUR CHANGER LA VIE

La crise de 2007 a consommé 13% de la législature, prolongés par les quelques jours de la trêve des confiseurs. Au début de janvier, il ne restait que 17 mois avant les élections régionales. C'est court pour un décollage gouvernemental même en temps ordinaire. Ce l'est encore plus pour un gouvernement aux prises avec tous les grands problèmes irrésolus et dont la majorité est d'une extrême fissibilité. Ajoutez à cela que Verhofstadt III ne s'est donné qu'un trimestre avant de devenir Leterme Ier. Ce ne serait qu'anecdotique si le futur Premier ministre, déjà guetté par le VLD "ouvert" (c'est banal en politique) ne suscitait pas, à la différence de son prédécesseur, l'irrépressible méfiance des partis francophones — trop indulgents, il est vrai, envers M. Dents-de-lapin dont la dernière note au roi a néanmoins refroidi quelque peu leur affection. Il est vrai qu'il a changé de ton, se faisant moins flamand et plus belge, moins confédéraliste et plus fédéraliste, plus convivial et moins cassant. Mais alors il n'est plus l'homme du 10 juin ? Minute ! Il élude les questions trop précises sur le partage des compétences entre les entités politiques du royaume. Tout au plus laisse-t-il entrevoir (la pénombre lui sied) quelques soins cosmétiques pour le pouvoir central, mais après une cure d'amaigrissement, et un chèque pour Bruxelles, dont il ne nous fait pas lire les conditions. Ses nouveaux maîtres mots sont cohérence et convergence. Cohérence des prérogatives régionales, ce qui veut dire les augmenter. Convergence des politiques menées par les Régions et, là, il faut se souvenir de ce que le mot a signifié jusqu'à un passé tout récent : une résultante bien fléchée vers le nord du parallélogramme des forces en présence.

Espérons que les dirigeants francophones auront assez de flair pour sentir le fauve quand le loup se vêtira de la laine d'un mouton. On se fatigue un peu à répéter ceci, mais c'est primordial : les Flamands ne parlent pas comme nous, au-delà même de la différence des langues ; les concepts du droit public ne sont pour eux que des commodités transitaires d'expression, adaptables en fonction des interlocuteurs ou des circonstances. Leur mentalité germanique les porte à privilégier le devenir sur l'être ; ils sont des praticiens chevronnés de l'étapisme. Tel de leurs leaders peut fort bien, comme M. Leterme, anathématiser le séparatisme, la main sur le cœur, et prôner des changements qui le frôlent en attendant de le rejoindre. Hypocrisie ? Pas nécessairement ! Certains d'entre eux déchiffrent l'avenir par visions successives et ils trouvent très normal d'y ajuster leur stratégie, au besoin en reniant ce qu'ils ont promis... et en s'indignant de la colère du cocontractant. Ajoutez à cela que la force prodigieuse du nationalisme aiguillonne leur peuple sans trêve, ni merci : il veut être libre, il veut être seul parce qu'il se persuade qu'il sait et fait mieux que les gens de l'extérieur. S'ils ne convoitaient pas les riches ressources de Bruxelles, il y a longtemps qu'ils auraient proclamé leur indépendance, sans un regard sur nous. Quand ses meneurs disent que la Flandre n'est pas séparatiste, il faut en-

tendre qu'elle n'y est pas prête maintenant, mais qu'elle creuse les fondations de sa future souveraineté. Si M. Leterme n'y donne que de timides coups de bêche, il lui en cuirra en 2009... voire avant.

Bien au clair sur tout cela, il est sage de chercher la raison dans le discours nordiste. Elle est, en effet, loin d'être absente, une fois mise de côté l'inertie qui consiste — pour plaire, hélas, aux politiciens du sud — à vouloir renforcer à la fois l'État fédéral et les pouvoirs fédérés (cf. mon article dans *Wallonie-France*). Comment nier que la Wallonie a d'autres besoins que la Flandre et que le fédéralisme s'est usé à ignorer la différence profonde de leurs représentations respectives des rapports sociaux, du rôle de la puissance politique et des libertés individuelles ? Ou que Bruxelles n'a pas les moyens des charges qu'on lui impose ? Les particrates francophones prétendaient encore l'an dernier qu'il ne fallait émonder nulle part l'exubérante frondaison institutionnelle. Ils ont fini par trouver des branches à livrer au sécateur. Encore un effort ! Déjà aussi, ils s'effraient de voir leurs homologues flamands prendre au sérieux le programme adapté en 1999 par le *Vlaams Parlement* et ils commencent à étudier l'hypothèse de la "scission" autrement que comme une horreur sans nom.

Malheureusement — et voilà la faiblesse récurrente des Gaulois — la prise de conscience s'effectue dans les bruyantes chamailleries d'hommes, de fractions et d'idées. Dominant le tumulte, les controverses entre le MR et le PS qui ramènent la politique au vieux jeu de la droite contre la gauche. Un peu de patriotisme wallon et un peu d'humilité devraient plutôt leur inspirer un acte commun de contrition. Non, M. Reynders, votre budget n'était pas en équilibre et vos baisses d'impôt, par ailleurs inopérantes dans la bourrasque de la mondialisation, ont contribué au déficit. Non, M. Di Rupo, vous n'avez pas défendu les services publics, si nécessaires à la Wallonie ; vous les avez livrés, sans lever le petit doigt, aux libéralisations eurocratiques qui les disloquent. Tous les deux, vous avez adhéré sans réserve au traité de Maastricht, puis au traité de Lisbonne qui n'annoncent que déchirures sociales, affaiblissement des pouvoirs nationaux et déchaînement d'une concurrence sur laquelle vous n'aurez plus prise si vous ne vous ressaisissez pas. Et puis... n'avez-vous pas gouverné ensemble pendant 8 ans ?

Venons-en au fond, aux "vrais problèmes des gens", comme les appellent les belgicains dont l'erreur capitale est de les dissocier du communautaire. La Wallonie et la Communauté française souffrent d'une mauvaise gouvernance, quelles qu'en soient les couleurs et les qualités de tel ou tel ministre. D'abord — et c'est le moindre des maux — le personnel politique est surabondant pour leur importance démographique. Ensuite, c'est beaucoup plus grave, leur administration est rongée par le virus participative qui lui ôte le sens de l'intérêt général et qui raccourcit sa vision, laquelle devrait porter loin dans la durée.

L'éparpillement des compétences ministérielles (variables selon les coalitions) et le mauvais cloisonnement des organigrammes éloignent le raisonnement systémique des problèmes, chacun voyant midi à sa porte au lieu de les traiter dans leur étendue complète. La même cause produit également des fractionnements, voire des saupoudrages de crédits au grand dam de l'efficacité des dépenses. Enfin, mais ceci est une nuisance que "l'Europe" néo-libérale communique à tous ses États membres, le long terme est impitoyablement sacrifié aux soucis de l'immédiat. Pour cette fois, ne parlons pas de la sécurité, de l'enseignement grignoté par l'utilitarisme à vue étroite du monde économique, ni de la dilution du service public à la RTBF qui nous assène ses chansons américaines à tout propos et même hors de propos, à la SNCB et à La Poste.

Les vrais problèmes d'aujourd'hui ? Tenez, prenons celui du coût de l'énergie. À force de remettre les solutions au lendemain, il est devenu un abcès douloureux. Voilà pourtant des décennies que les chocs pétroliers et une montagne d'études fouillées ont averti du danger de se reposer sur un produit extrait de pays instables ou hostiles et guetté par la raréfaction. On a même commis la folie de programmer la sortie du nucléaire. Or, nous ne sommes pas loin en matière d'énergies alternatives et nous n'avons même pas préservé les stocks stratégiques. Je n'ose pas condamner les aumônes du type chèque-mazout, devant la détresse de tant de nos compatriotes. Mais la première chose à faire, et elle ne le sera pas, est de fondre tous les services et les intercommunales qui se partagent la prétendue gestion du secteur, dans une Agence publique, munie d'une lettre de mission ferme et bien pensée. Ce type de remembrement

administratif vaudrait d'ailleurs pour d'autres domaines. La technique dite de rationalisation des choix budgétaires en serait un excellent outil, mais elle peut être trop éclairante pour les barons du régime ?

Sous peine d'un affaissement de civilisation, il n'est pas possible de continuer à subir sans broncher les outrances d'une Commission européenne cornaquée par de puissantes officines de la finance mondialiste (1). Le Président Sarkozy nous a promis une Europe qui protège. Que la France montre l'exemple du sursaut ! Il est si naturel pour les Wallons de la suivre et de l'aimer !

On l'aura compris, il nous faut une révolution tranquille, mais profonde. Elle est impossible dans le carcan belge. C'est pourquoi la sécession doit apparaître comme un objectif et non comme un pis-aller. Elle appelle, certes, une négociation avec la Flandre. Mais il n'y a que palabres stériles à viser la consolidation d'un État fédéral lézardé et il y a danger à en concevoir la réforme de manière à gaver une dernière fois le Moloch flamand. Disons-le avec mélancolie, mais non sans espérance : le travail mental de nos décideurs n'a fait que commencer.

Jacques Rogissart

(1) Je recommande fortement la lecture du livre récent de William Engdahl : *Pétrole, une guerre d'un siècle. L'ordre mondial anglo-américain* (éd. Cyrille Godefroy, 2007). Il contient bien plus que ce qu'annonce son titre !

Erratum : il fallait lire dans le dernier paragraphe de l'éditorial précédent : « Cet écrivain, atteint de *sinistrose belge* se demandait *quel* (et non que) État pourrait le remplacer (...) ».

LA SITUATION POLITIQUE AU JOUR LE JOUR

À la mi-décembre, l'informateur formateur Verhofstadt (très occupé par ailleurs, en bon europhile, par les affaires de l'Union européenne) travaillait toujours dans le brouillard. Au clivage communautaire entre les forces politiques s'ajoutaient les anathèmes partisans et personnels des dirigeants appelés à former un gouvernement d'urgence et provisoire. Non sans justesse, M. Reynders disait que la question n'était pas de savoir avec qui il fallait gouverner, mais pour quoi faire. Et là...

En fait, la querelle communautaire domine tout le reste. Le 13 décembre, la commission Enseignement du Parlement flamand l'avait encore envenimée un peu plus en votant un décret confiant à sa Région l'inspection pédagogique dans les écoles primaires francophones de la périphérie bruxelloise. La Communauté française avait riposté immédiatement en lançant une procédure de conflit d'intérêt. Les Flamands feignaient de s'étonner : ils paient l'enseignement dans ces écoles (mais ils ont interdit à l'autre Communauté de s'en occuper) et ils n'auraient pas le droit de les inspecter ? On voit bien où ils veulent en venir.

■ **15 décembre** — L'ex-président du MR, Daniel Ducarme, publie une tribune libre dans *Le Soir* et le journal français *Libération*. Il invite les francophones à "anticiper l'avenir" — après s'être prêtés à la constitution d'un "gouvernement d'urgence". Il entend par là "entrer en résistance" et préparer l'autodétermination de la Wallonie et de Bruxelles unis dans une "Belgique française", associée (mais non rattachée) à la France en gardant ses symboles : l'hymne national (la Barbe-en-sonne ?), le drapeau (lequel ?) et ... la famille

royale. Tempête sous un crâne ? Non, un typhon.

Les syndicats font défiler 20.000 personnes à Bruxelles sur le thème de la défense du pouvoir d'achat et de la solidarité. Sous cette belle musique reparait le refrain des vrais-problèmes-des-gens-qui-n'ont-rien-à-voir-avec-le-communautaire. Un drapeau belge précède d'ailleurs le cortège. Comment et à qui faire croire que ces problèmes seront résolus dans une Belgique gérée de manière traditionnelle, qui les a laissés grandir et qui ne fera que les aggraver si elle perdure. Il faut se faire une raison : la Sécurité sociale du royaume sera scindée un jour ou l'autre, nous y perdrons un peu (pas tant que ne le disent les unitaristes syndicaux), mais nous gagnerons tant sur les autres tableaux que nous compenserons aisément cette perte.

■ **19 décembre** — Eh bien, ça y est ! Vraiment ? Euh, enfin, pour trois mois jusqu'à Pâques, M. Verhofstadt présidera un gouvernement intérimaire, où le PS a fini par forcer l'entrée pour le CDh, malgré les fortes réticences du MR. Du côté flamand, il s'appuiera sur le VLD et le cartel CD&V/NVA. Pour consoler M. Reynders de cette concession, il porte le titre, inconnu à ce jour, de premier vice-Premier ministre (on se croirait au Kremlin). La coalition dispose de 101 députés, un de plus que la majorité des deux tiers. C'est très court, surtout avec la NVA en embuscade. Le programme ? On verra plus tard. Seule certitude (?) : M. Leterme deviendra Premier ministre le 23 mars.

Le Système a donc acheté un ballon d'oxygène, au prix de ce paradoxe : le CD&V/NVA, vainqueur des élections, prend rang derrière le VLD qui en fut le grand vaincu ; le PS, >>>

durement étrillé lui aussi, revient aux affaires, ce qu'il n'espérait plus le soir du 10 juin. M. Di Rupo chante victoire en mettant au refrain l'intérêt de la *België*. Pardi ! Il jure aussi qu'il n'abandonnera pas la défense des francophones, mais comme il l'entend dans le corset du belgicisme, il va devoir lâcher du lest aux Flamands.

Évidemment, rien n'est résolu au fond et la fragilité caractérise la construction. Mais bah ! cela fait trois mois de gagnés et, pour notre politicienne, c'est du long terme !

■ **20 décembre** — On voit plus clair dans la composition de la nouvelle équipe gouvernementale. M. Leterme dirige les travaux sur les questions institutionnelles ; M. Reynders fera de même pour le socio-économique. Le CDh donne son unique fauteuil à l'ancien dirigeant syndical Josly Piette. Le PS fait "monter" du gouvernement wallon au fédéral MM. Paul Magnette (l'éradicateur des pourris de Charleroi) et Christian Dupont et case aux Affaires sociales Mme Laurette Onkelinx (aïe, aïe, aïe ?) dont la première pensée est pour les immigrés sans papiers — jubilation dans les CPAS ! Le MR adjoint à M. Reynders Mme Sabine Laruelle et M. Charles Michel. Du côté flamand, on note que M. Karel De Gucht (*VLD* "ouvert") garde les Affaires étrangères, que le président du CD&V Jo Vandeurzen s'adjuge la Justice (il sera remplacé à la tête de son parti par M. Étienne Schouppe dont le plus grand exploit est d'avoir mis la SNCB sur la paille quand il en était administrateur délégué) et que M. Pieter De Crem (*CD&V*) prend la Défense, enfin soustraite au démolisseur André Flahaut.

Au total, 14 ministres (y compris le Premier) : 3 MR, 4 CD&V, 3 PS, 3 *VLD*, et 1 CDh. Manquent à l'appel le *SP.A* et les deux partis écologistes, restés prudemment en réserve. On remarque aussi que la *NVA* n'a pas de portefeuille ; elle grogne, mais accepte de ronger son frein jusqu'en mars. On remarque que les Flamands détiennent tous les ministères dits d'autorité.

Les possibilités de zizanie ne manquent pas. Le CD&V n'est pas ravi de la remise en selle de M. Verhofstadt dont le brave Albert II dit maladroitement « j'ai eu raison de le garder pour la fin ». Le MR n'a validé qu'à regret le ticket d'entrée du PS et les durs affrontements entre Mme Milquet et M. Reynders ont laissé des cicatrices.

■ **21 décembre** — Le Premier ministre lit sa déclaration de politique générale devant les députés. Du classique, du général, du pas-bouleversant ! Sur les bancs du CD&V, on n'applaudit guère ou alors du bout des doigts.

■ **23 décembre** — La Chambre vote la confiance au gouvernement. Il n'y a qu'une seule abstention, celle d'une dame de la *NVA* (où sont restés ses amis ?). La crise est finie, mais tous les augures prédisent de nouveaux remous pour bientôt.

■ **24 décembre** — Brève séance du Sénat consacrée à la déclaration de politique générale et c'est la trêve des confiseurs. Les barons du régime, exténués, prennent un peu de repos.

Comme de coutume, le roi gratifie ses peuples d'un message de Noël soporifique. Et comme de coutume, il les invite à s'aimer pour l'amour de la Belgique et, ne négligeons rien, de l'Europe. Et comment se témoigner cet amour ? En devenant bilingue. Clin d'œil aux Flamands : on s'honorerait en reconnaissant les injustices communautaires du passé (il est douteux que ce passage vise les Fouronnais, les francophones de la périphérie bruxelloise et les Wallons grugés depuis un demi-siècle par l'État belgo-thiois !).

■ **29 décembre** — Bémoi dans la belle unité flamande. Le ministre des Affaires étrangères Karel De Gucht, interviewé par

le journal *De Morgen*, raille ceux de ses compatriotes qui espèrent une grande réforme de l'État et tirent à boulets rouges sur le CD&V et sur M. Leterme. Quant au gouvernement Verhofstadt III, il ne parlerait pas un centime d'euro sur sa vitalité.

■ **2 janvier** — *Spirit*, le plus petit des héritiers de la *Volksunie*, rue dans les brancards du *SP.A* auquel il donnait une certaine caution nationaliste. Oh, pas pour de grands motifs ! Pour une question de mandats. Dans l'immédiat, il se plaint de n'être pas assez représenté dans le groupe des 12 "sages" qui étudie la réforme institutionnelle. Pour plus tard, il veut de meilleures positions sur la liste du cartel. Et puis, il trouve que les sociaux-démocrates flamands ne sont pas assez nationalistes. Bon, mais il menace de s'allier à... *Groen* ! À quelles contradictions mène la portefeuillite !

■ **3 janvier** — La Cour de cassation casse l'arrêt de la cour d'appel de Bruxelles qui avait fait droit aux réclamations de 3.200 riverains de l'aéroport de Zaventem contre les nuisances sonores du trafic aérien. Elle estime que celle-ci a empiété sur les prérogatives du pouvoir exécutif en prescrivant une nouvelle répartition des vols. Ce dossier revient donc brûlant dans le contentieux communautaire.

■ **4 janvier** — M. Philippe Moureaux, ministre d'État et président de la fédération bruxelloise du PS, jette un gros pavé dans la mare de M. Di Rupo. Interviewé par *Le Vif/L'Express*, il conseille de négocier avec les Flamands sur la base du confédéralisme — ou de ce qu'ils nomment tel. Sinon, prévient-il, il faudra passer au séparatisme (il admet honnêtement qu'il ne s'attendait pas à une telle radicalisation de l'opinion nordiste et rend témoignage à M. Charles Picqué, seul dirigeant socialiste à "avoir senti le danger"). Mais il faut que les francophones opposent leurs propres revendications à la poussée thioise. Il va jusqu'à briser un tabou de son parti : l'unité de la Sécurité sociale sera entamée ; le tout sera de préserver l'essentiel de la solidarité. Où il reverse dans l'utopie belge, c'est quand il croit possible de stabiliser la future réforme en rendant "plus difficile" d'en préparer d'autres. Ne voit-il pas que le confédéralisme, comme le fédéralisme, ne sera qu'une étape ?

Il estime que le nouveau gouvernement "organise l'instabilité" et se désole des divisions entre partis francophones. Bien qu'il siffle une autre chanson, il garde sa confiance à M. Di Rupo, champion du statu quo. Allez comprendre !

■ **7 janvier** — Le Premier ministre fait savoir par voie de presse que l'État n'a plus d'argent en caisse. Avis aux ministres amateurs de baisses d'impôts et de largesses sociales ! On comprend mieux pourquoi M. Leterme estime que la confection du budget sera le problème le plus épineux du trimestre. En se souvenant, comme de juste, que la pénurie financière va exacerber toutes les revendications communautaires.

Mais on apprend aussi que M. Verhofstadt a justement consigné dans une note ses propres propositions institutionnelles. Enfoncé Merlin l'Enchanteur et Harry Potter ! Il veut à la fois renforcer le pouvoir fédéral et celui des Régions et Communautés. Accueil poli mais frais du côté de la droite flamande, plus froid encore du côté francophone où l'on observe que le document reflète surtout le point de vue flamand (dame !), sauf à faire miroiter une circonscription fédérale aux gogos que cela intéresse. Une fois encore, le plus acerbé est le ministre-président bruxellois, Charles Picqué.

■ **8 janvier** — M. Leterme annonce la composition du groupe Octopus (pieuvre en anglais) qui va concocter la réforme institutionnelle, sous sa coprésidence >>>

(avec M. Reynders). Les 3 principaux partis (CD&V/NVA, MR et PS) y auront chacun 3 représentants. Le CDh, Écolo et Groen I, chacun. Tous les présidents en seront, mais aussi, cette fois, MM. De Wever et Maingain. Au total, 9 francophones feront face à 9 Flamands. En cas de besoin, on consultera ce grand expert qu'est M. Verhofstadt.

■ **12 janvier** — Interviewé par *Le Soir* et *De Standaard*, M. Di Rupo réclame un recensement linguistique dans les communes de la périphérie bruxelloise pour savoir "une fois pour toutes ce que doit être la Région bruxelloise".

Très dur sur la note Verhofstadt, il n'est pas trop chaud pour suivre la ligne tracée par M. Moureaux : "C'est une position de M. Moureaux, pas celle du PS".

La Flandre crie à la provocation. C'est bien connu : on la provoque quand on lui demande la moindre concession.

■ **14 janvier** — Première réunion du groupe Wallonie-Bruxelles, né d'une idée de Mme Arena (ou de M. Di Rupo ?). Il doit plancher sur l'établissement d'une fédération des deux Régions francophones. L'hypothèse de l'indépendance est au programme, mais il n'y a aucun séparatiste parmi les participants. Attendons-nous donc à ce qu'il pleuve des contre-vérités.

■ **15 janvier** — Le groupe Octopus se met au travail. L'ambiance est plus à la confrontation qu'à la concorde. Le CD&V/NVA exige des avancées de la réforme de l'État pour le 23 mars, mais, pour l'occasion, M. Leterme tient un discours plutôt consensuel.

■ **21 janvier** — *Le Soir* jubile : "Leterme a retrouvé l'accent belge !" En effet, le vainqueur du 10 juin répudie le séparatisme. Mais il ne l'a jamais prêché — tout en nous en rapprochant. Et, à bien le lire, il ne cède rien sur le fond. S'il parle de renforcer l'État fédéral, ce ne serait qu'après avoir lesté les Régions de nouvelles compétences prélevées sur le fonds actuel de cet État. Au nom de la "cohérence", bien sûr !

■ **26 janvier** — Tandis que la scène politique francophone retentit du bruit des querelles entre le PS et le MR sur le passé et sur l'avenir — c'est vraiment la haine ! — 2 ministres du VLD "ouvert", MM. De Gucht et Dewael leur adressent, dans *Le Soir* et *De Standaard*, une sommation qui rejoint celle de M. Schouffe : il faut une réforme de l'État pour le 23 mars. "Côté francophone, ajoutent-ils, a-t-on vraiment compris que c'est sérieux". M. De Gucht, que l'on croyait revenu à la modération, en remet une couche : les francophones sont les plus intéressés à la survie de la Belgique ; "ce sont donc eux qui devront fournir l'effort pour que le fédéral fonctionne convenablement". Au fond, c'est ce que nous disons sans cesse à nos belgicains : nous paierons de plus en plus cher le maintien d'un État qui nous livre à la loi flamande. Et déjà les deux compères agitent la première facture : plus de BHV, pas d'extension de Bruxelles. C'est ce qu'ils appellent le fonctionnalisme. À quand plutôt le séparatisme ? Ils affirment ne pas le vouloir. Raison de plus !

■ **28 janvier** — *Le Soir* et *De Standaard* organisent un colloque flamando-francophone, en principe ouvert à tous, mais où la parole est le plus souvent accaparée par des politiciens

de premier plan. Il n'en sort rien de concret — et surtout pas un vrai rapprochement des points de vue. Mais on cause... *Toernee general !*

■ **30 janvier** — Le roi et le Premier ministre présentent leurs vœux aux corps constitués. Le premier, dans un discours filandreuX bien dans le style de ses nègres, appelle de ses souhaits un bel équilibre entre les pouvoirs européens, fédéraux et régionalo-communautaires. Du rêve éveillé ! Le second y va de tirades plus concrètes et plus inquiétantes : il y aura une grande réforme de l'État, mais les Régions et les Communautés ne doivent pas s'attendre à recevoir plus d'argent pour accompagner leurs nouvelles compétences... parce qu'il n'y en a pas. Entre autres protestations, retentissent aussitôt celles des ministres-présidents Peeters et Demotte.

■ **1er février** — Les coprésidents de l'Octopus, MM. Leterme et Reynders, croient pouvoir annoncer un premier train de propositions institutionnelles sous quinzaine.

■ **5 février** — La dispute entre le MR et le PS est devenue si aiguë que le ministre de la Coopération et du Développement Charles Michel (MR) appelle à un "cessez-le-feu" dans *Le Soir*. Elle rend en effet illusoire le fameux front francophone souhaité, en principe, par tous les partis de la Communauté française.

■ **7 février** — "Le casse-tête budgétaire commence" titre *Le Soir*. Comment combler un déficit de 3,5 milliards d'euros et satisfaire des ministres gourmands ? Réponse peut-être au conclave du 17 février. En l'attendant, M. Leterme a annoncé qu'en 2008, les dépenses ne pourront dépasser celles de 2007. Du sport en perspective !

■ **8 février** — *La Libre* s'amuse à prendre le pouls des députés. Ambiance morose ! Ils se sentent condamnés à attendre qu'arrive le 23 mars pour retrouver un peu de grain à moudre. *Dolce farniente* à 5.000 euros brut par mois, les pauvres !

■ **11 février** — Personne ne sait se qui se passera le 23 mars dit-on notamment au MR : Guy Verhofstadt en prolongation (il le nie) ou Leterme ? Les "Sages" continuent leurs laborieuses palabres et... la rivalité PS-MR s'amplifie. L'union sacrée des francophones attendra encore un peu.

■ **14 février** — Coup du sort ! M. Yves Leterme doit entrer d'urgence à l'hôpital. Le landerneau politique s'interroge : Verhofstadt III devra-t-il encore diriger le char (poussif) de l'État ou à qui cédera-t-il les rênes ?

■ **15 février** — Les médecins du futur Premier ministre ont diagnostiqué une hémorragie du système digestif et l'ont mis en soins intensifs. Mais pas de panique à bord du *Belgitanic* : le gouvernement gouverne, les négociateurs négocient et M. Jo Vandeurzen (CD&V) remplace M. Leterme.

Restons-en là pour cette fois-ci, sauf à mentionner — brièvement — ce qu'on appelle l'affaire Uyttendaele, du nom de l'avocat époux de Mme Onkelinx. Elle participe des dérives de la participatie, mais elle est bien vénérable au regard du reste.

N'oubliez pas de renouveler votre abonnement en versant 23 euros au compte

n° 068-2271983-76 de *Wallonie-France*, 4130 Tilff,

avec la mention "Soutien à la Nouvelle Wallonie Libre".

Soutenez-la et faites-la connaître ! nous tenons des exemplaires du périodique à votre disposition.

POINT DE VUE

La Flandre fascisante ?

Guy Massenaux

Peu avant 1930, l'écrivain français Julien Benda constatait que ce qu'il appelait les "passions politiques" des hommes pour la race, la classe ou la nation, avaient atteint, alors, un degré extrême. Les analysant, il insistait sur le fait que l'individu donnait désormais une personnalité mystique à l'ensemble dont il se sentait membre et y dissolvait sa propre personne. Cette passion devenait comme une *idée fixe* qui influençait les actions de chacun.

C'est ainsi donc que dans son livre *La trahison des clercs* (1), Julien Benda décrivait les mouvements fascisants, ou déjà fascistes, de son époque, et les partis communisants d'alors.

On sait où ceux-ci conduisirent le monde ; Benda en avait, au reste, déjà le pressentiment, quand il publia son livre.

Les "gens du monde", poursuivait-il, tout autant que les gens de lettres coopèrent à ces mouvements et l'idéologie ainsi créée se renforce par la pression de ceux qui se trouvent un intérêt à faire partie d'une nation forte. Tout cela est considéré au sein de celle-ci comme allant dans le sens de l'évolution et du progrès. Cette dérive, écrivait-il encore, atteint même les gens d'Église, qui précédemment enseignaient la fraternité...

Il ajoutait que ces passions se transformaient rapidement en rivalité entre les peuples, voire en haine, si la conjonction de l'intérêt et de la fierté leur donnait un caractère national ; le stade du pur intérêt était alors dépassé pour atteindre celui de l'orgueil (qui est toujours plus fort que l'intérêt) et de la susceptibilité.

On pourrait penser que, depuis la fin de la Deuxième Guerre Mondiale, cet état d'esprit, qui magnifiait la race, la classe, et même la nation, avait pratiquement disparu de nos sociétés occidentales. En effet, les puissances de l'Axe ont été défaites ; puis on a vu, notamment, la disparition du franquisme et la chute du communisme...

Je me demande toutefois s'il en est bien ainsi partout, et notamment en Flandre. Cette région ne serait-elle pas encore

affligée par cette forme d'idéologie d'avant-guerre, décrite et décriée par J. Benda. En lisant les analyses de l'écrivain, je ne puis empêcher que ne se surimprime dans mon esprit l'image actuelle de la Flandre triomphante et arrogante. On y retrouve même l'attitude nationaliste du clergé (voir l'épisode de Louvain). Car il est un fait aussi que tant de mouvements flamands ont, c'est le moins qu'on puisse dire, flirté avec les idéologies fascisantes des années trente et quarante. Je me demande si la Flandre s'en est vraiment épurée et en a abandonné les paramètres idéologiques. J'en doute.

Certes, elle ne base pas ses outrances sur la classe ou la race ; mais la langue, avec laquelle s'identifie à présent la nation flamande, n'est-elle pas devenue l'objet de sa passion exclusive ? Bien sûr, cette passion n'a pas, jusqu'à présent, conduit aux excès que le monde a connus, lorsque des idéologies se basèrent sur la race (nazisme) ou la classe (communisme). Mais n'oublions pas qu'il y a eu tant de collaborateurs, et donc de complices, du nazisme dans les mouvements flamands. Et d'ailleurs, l'absence de plus grands excès ne reflète-t-elle pas la faiblesse toute relative de la Flandre (celle-ci ne peut se comparer ni en dimension ni en importance à l'Allemagne ou à l'URSS), plutôt que la nature de l'idéologie qui l'imprègne actuellement ?

Indéniablement, la passion politique centrée sur la langue a contaminé toute la société flamande, et y est devenue bien plus qu'un vecteur de redressement de certains torts dépassés. La Flandre reste animée en droite ligne par le type d'idées et de conceptions de l'entre-deux-guerres qu'elle ne renie pas. Surtout, puisque cette idéologie s'est imposée dans et à toute la société flamande, rarissimes sont ceux qui, en Flandre, osent à présent en dénoncer les excès ou les dérives... C'est ce qu'à l'époque, dans une formulation prophétique, Julien Benda appelait *la trahison des clercs*. Où sont les écrivains, les artistes, les journalistes flamands qui prêcheraient la modération et mettraient en question le bien-fondé de certaines positions ?

Mais je me demande aussi s'il n'y a pas du côté francophone, à Bruxelles et en Wallonie, une autre trahison des clercs.

Parmi ceux qui, artistes, journalistes, écrivains, devraient être les leaders de l'opinion, trop rares sont ceux qui osent remettre en question ou dénoncer les dérives, idéologiques ou autres, flamandes, celles-ci ne concernant pas que le *Vlaams Belang*. Quand, dans des interviews, se risqueront-ils à poser des questions qui dérangent ? Quand, en France, ou ailleurs, et bien sûr en Belgique, diront-ils, écriront-ils, sur foi de leur renommée, qu'en Flandre prédomine, dans les actes et dans la pensée, une idéologie perverse, *fascisante* ? Je ne citerai pas de noms ici, mais il y a aussi une trahison de nos clercs, de Wallonie et de Bruxelles. . .

(1) Paris, Grasset, 1927 (9^e éd. 1946).

Dans son livre fameux *La trahison des clercs*, Julien Benda cite le Florentin Francesco Guicciardini dit François Guichardin (1483-1540), historien, diplomate et conseiller de divers princes, notamment de Laurent de Médicis :

« Toutes les cités, tous les États, tous les royaumes sont mortels ; toute chose soit par nature soit par accident trouve un jour sa fin. C'est pourquoi un citoyen qui assiste à la fin de sa patrie ne peut s'affliger de l'infortune de celle-ci avec autant de raison qu'il s'affligerait de sa propre ruine ; la patrie a subi sa destinée que de toute manière elle devait subir ; la disgrâce est tout entière pour celui dont le triste partage a été de naître au temps où devait avoir lieu un tel désastre ».

Proposons donc aux Wallons et aux Bruxellois de méditer ces paroles, de faire leur deuil de l'État belge... afin de préparer un meilleur avenir.

J.L.

SI, SI, TOUT
PASSE UN JOUR !



Gangrène municipale

Il n'y a pas qu'à Charleroi et il n'y a pas que dans le PS. Le Conseil d'État vient de porter le coup de grâce au bourgmestre de Woluwé-Saint-Pierre, Jacques Vandenhoute (MR), démis de cette fonction qu'il occupait depuis 25 ans pour dépassement illicite de ses dépenses électorales.

À Huy, il y a comme un fumet de la sentine carolorégienne. Notre vieille copine, le maire Anne-Marie Lizin, est soupçonnée d'avoir utilisé quelques-uns de ses agents pour sa campagne électorale pendant leurs heures de service. Elle jure ses grands dieux qu'ils étaient en congé. Mais il n'y a pas de trace administrative. Le chef du personnel affirme, en toute indépendance comme personne n'en doute, avoir commis par distraction une erreur d'écriture. Le secrétaire communal, non moins indépendant, a été chargé d'une enquête interne, mais le ministre de tutelle en a quand même prescrit une pour son compte. Pas de quoi fouetter un chat ? Où cela sent vraiment mauvais, c'est la punition de l'échevine Micheline Tous-saint qui a dénoncé le fait. Traitée de "sale pute" par la très distinguée sultane de Huy ("dans le feu de l'action" explique celle-ci qui a fait des excuses), elle est mise à l'écart par la section du PS, dont l'indépendance n'est, probablement, pas niable non plus.

Comme le chantait Guy Béart, "Le premier qui dit la vérité, il doit être exécuté" !

Le chaud et le froid

Lu dans *Perspectives francophones*, organe du FDF, le 15 janvier : «L'État fédéral est-il en définitive si protecteur des intérêts des Francophones ? (...) En réalité, (il) n'offre guère de secours aux Francophones brimés. Il y a belle lurette qu'il n'exerce plus une autorité impartiale, capable de tenir en échec les abus des autorités flamandes (...) Alors, le moment n'est-il pas venu de se donner un pays, comme on dit au Québec. (...) Parce que les Francophones ont un cruel besoin d'unité, ils doivent se donner une patrie à aimer». Bravo; bravo !

Mais, dans le même numéro, le président Maingain propose de bilinguiser tout le Brabant, suggestion belge par excellence... et dont l'auteur est en retard de quelques autobus sur la marche de l'histoire.

Économie

La Wallonie gagne

Et ce ne sont plus seulement les Wallons qui le disent, mais la banque très flamande KBC. Selon une étude de celle-ci, la croissance de l'économie wallonne est légèrement supé-

rieure à celle de la flamande depuis 2000. 1,8% par an contre 1,7% jusqu'en 2005. Ensuite, les deux sont passées à 2,8%. En bons champions de l'économie libérale, les auteurs minimisent l'impact du "plan Marshall", mais l'essentiel est qu'ils reconnaissent le redressement, certes encore très lent, de notre Région.

L'État dans le rouge

Comme prévu, l'équilibre budgétaire de M. Reynders était une erreur de calcul. Le budget fédéral est en déficit équivalent à environ 1% du PIB, selon les dernières estimations. Pas grand-chose ? Si, car ce résultat n'a été obtenu que grâce à des opérations que l'on ne pourra répéter, comme la vente (bradée) d'édifices publics et la confiscation de caisses de pension. La *België* est mal gérée, on le savait. Mais cela s'aggrave. Voilà un vrai-problème-des-gens et, comme les autres, il résiste aux traitements de nos politiciens !

Chapeau pour la Flandre !

Elle liquidera sa dette publique en 2008 et constitue déjà une tirelire en vue de l'acquisition de nouvelles compétences. Cela va la durcir encore dans les négociations institutionnelles.

Tournant le dos à son libéralisme à tout crin, elle se lance aussi dans l'élaboration d'un plan de développement, confiée à M. Karel Vinck, personnalité phare du VEB et proche des séparatistes. Il la monte sur les axes suivants : l'éducation, l'exportation, l'innovation et les infrastructures. Le tout avec des moyens très supérieurs à celui du plan Marshall de la Wallonie.

La phase à chaud de la sidérurgie liégeoise

va renaître après une dure négociation entre Arcelor-Mittal, La Région wallonne et le gouvernement fédéral sur la réduction des émissions de CO2. L'entreprise accepte de participer au financement, ce qu'elle refusait au départ. Mais attention : l'accord ne vaut que jusqu'en 2012.

Europe : rationnement en vue ?

La Libre (18.01) répercute une information, pour le moins inquiétante, donnée par les syndicats agricoles français : «(La politique agricole commune) a conduit à ce qu'il n'y ait plus rien dans les frigos, plus rien dans les silos».

Jean-Michel Lemétayer, président de leur fédération (la FNSEA), fustige la manière dont la Commission européenne gère la PAC. "Alors qu'il y avait 60 millions de tonnes de céréales en réserve en Europe il y a 2 ans, on va avoir du mal à faire la soudure avec la récolte de l'été prochain".

À propos de la langue de Goethe — L'inconscience wallonne est, selon certains, sans bornes. Un exemple : l'abandon quasi total de l'étude de l'allemand, pourtant langue d'une des plus grandes puissances économiques du monde.

À Liège heureusement, M. Pierre Stassart, échevin de l'Instruction publique, a décidé de réagir en organisant, dès septembre 2008, des cours d'allemand dans 5 écoles primaires de la ville. Espérons que la demande sera à la hauteur de l'offre ! En outre, signalons qu'à Seraing, l'athénée de l'Air Pur pratique avec succès l'immersion en langue allemande depuis 10 ans. *Ich gratuliere !*

À propos du vote de la réunion à la France émis au Pays de Liège en janvier/février 1793 (*)

Jacques Liénard

Le 8 mai 1793, la Convention votait la réunion du Pays de Liège à la République française. Cette décision était la conséquence du vœu émis par les Liégeois quatre mois auparavant. Sujet toujours brûlant depuis deux siècles, il a non seulement alimenté la polémique sur les événements eux-mêmes, mais encore nourri l'imaginaire des nostalgiques de l'Ancien Régime et des partisans de la Révolution.

Suivant la "tradition", 10 à 15% tout au plus des électeurs du Pays de Liège se seraient prononcés en faveur de la réunion. Nous ne pensons pas que ce pourcentage soit exact, mais avant de le cerner de plus près, voyons comment on était arrivé à cette décision qui, en quelques semaines, rayait de la carte de l'Europe une principauté vieille de huit siècles.

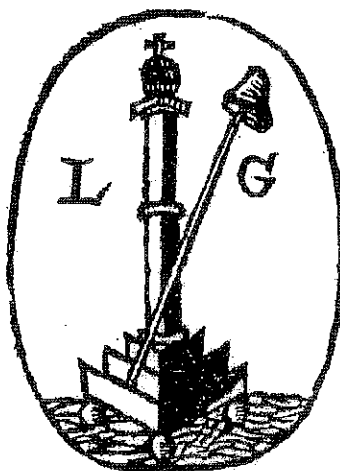
"L'heureuse révolution", survenue à Liège le 18 août 1789, s'est faite essentiellement dans le but de ressusciter un passé d'ailleurs idéalisé. L'objectif premier n'est pas de se débarrasser du régime princier ni de quitter le giron du Saint Empire romain germanique, mais plutôt d'amoindrir les pouvoirs du prince-évêque jugés exorbitants depuis le Règlement de 1684 et d'en revenir à l'application de la Paix de Fexhe datant de ... 1316 ! Il est vrai que cet accord moyenâgeux avait organisé la vie de l'État d'une manière plus démocratique qu'ailleurs puisque le peuple liégeois, regroupé dans les 32 Bons Métiers, participait à l'élection du Magistrat de la Cité. Mais revenir à l'avant-veille pour régler les problèmes du lendemain, telle est, semble-t-il dans un premier temps, l'ambition des réformateurs liégeois !

Bien sûr, d'autres griefs étaient apparus peu à peu dès avant 1789. À l'imitation de la France, dont les événements sont suivis avec passion, les patriotes liégeois réclament la représentation politique de tous, citadins et ruraux. Ils exigent surtout une réforme fiscale qui ne reconnaîtrait plus aucun privilège devant l'impôt.

L'année 1790 sera celle de toutes les déceptions. Le prince-évêque Hoensbroeck, réfugié à Trèves, ameute l'Allemagne contre ses sujets révoltés. Il s'entête dans son refus d'un dialogue et s'emploie à mater la "rébellion" par la force. Face aux troupes des Électeurs, les Liégeois résisteront bien quelques mois mais, en fin de compte, devront céder devant la puissante armée autrichienne.

Le retour du régime princier en janvier 1791 grâce aux baïonnettes impériales et à la répression très dure qui s'en suivra couperont définitivement l'espoir d'une entente entre les révolutionnaires réfugiés en France pour la plupart et les tenants du pouvoir épiscopal.

Le 20 avril 1792, la France déclare la guerre au roi de Bohême et de Hongrie, victorieux des éphémères États-Belgiques-Unis un an et demi plus tôt. À la fin de l'année, le



général Dumouriez prend l'offensive, bouscule les Impériaux le 6 novembre à Jemappes, conquiert la Belgique et libère Liège le 28. Revenus de leur exil, les révolutionnaires liégeois vont déployer une extraordinaire énergie à se doter de nouvelles institutions.

Le 30 décembre, le Conseil de la Commune de Liège est élu par 7.113 voix. Quelques jours plus tôt, 8.595 électeurs avaient choisi leurs 20 députés à l'Assemblée nationale liégeoise. Enfin, en janvier 1793, 9.660 électeurs de la ville et de la banlieue marquent leur accord à la proposition de réunion de leur pays à la République française.

Selon les sources officielles, 49 sections sur 61 ont été unanimes "et la pluralité d'entre elles a voté par scrutin secret".

Pour le Pays de Liège ou plutôt pour la partie wallonne de la principauté — car les "quartiers" flamands, sauf un (1) n'ont pas participé au vote —, on recensera 21.519 votants. Ce nombre se décompose comme suit :

14.103 votes affirmatifs sous réserve d'application des "Cinq points" de la Commune de Liège (2),

5.298 votes affirmatifs sans aucune restriction,

92 votes négatifs,

40 votes pour l'ajournement.

Soit un total de 19.533 votes auxquels il faut ajouter les 1.986 votes favorables émis à Huy et à Dinant (3).

On discute toujours de la nature des cinq réserves suggérées par la Société des Amis de la Liberté et de l'Égalité. En réalité, ces Liégeois, qui sont des modérés, demandaient :

1° le remboursement de la dette, contractée par la France pendant la guerre de Sept Ans, "dont la loyauté liégeoise est garante" par la vente des biens nationaux et le remboursement des frais consentis par la République depuis l'arrivée de ses troupes sur le territoire liégeois ;

2° l'indemnisation des nombreuses victimes de la répression garantie par les biens des oppresseurs ;

3° l'assurance d'une pension aux membres du clergé afin de "les attacher comme citoyens à la chose publique" ;

4° le remboursement des charges publiques achetées "de bonne foi" sous l'Ancien Régime ;

5° la prise de mesures réglementant l'usage des assignats (en cours de dévaluation) afin d'éviter des abus notamment en cas de remboursement de dettes entre Liégeois ou de rachat de rentes constituées avant la réunion.

Plutôt que d'y voir un côté offensant pour la France voulu par les deux tiers des "rattachistes" de l'époque, ne peut-on tout simplement constater le sérieux de ces Liégeois qui, à la veille de prendre la très lourde responsabilité de l'abandon de leur nationalité, ont cherché à mener l'opération dans la clarté la plus totale ?

>>>

Quelques chiffres et pourcentages

Constatons d'abord qu'il convient de cesser de comparer électeurs de 1793 et population recensée en 1815/16 ou même, dans certains cas, en 1840. Ce petit jeu, hélas ! parfois pratiqué par des historiens belges pourtant réputés, révèle soit dans le meilleur des cas, de la naïveté, soit de la malhonnêteté intellectuelle, puisque, en effet, **n'étaient électeurs que les hommes âgés d'au moins 18 ans** La première question qui se pose est donc : quel était le nombre de ces derniers ? L'absence de recensement de la population de la principauté à la fin de l'Ancien Régime empêchera toujours d'apporter une réponse précise.

Les études des historiens-démographes ont établi que le Pays de Liège compte quelque 350.000 habitants.

Leurs calculs ayant montré que les femmes étaient plus nombreuses que les hommes (52,5%) et que les enfants de moins de 15 ans représentaient un groupe compris entre 35 et 40% (soit ici 37,5%), il ne reste plus à ce stade qu'environ 104.000 électeurs potentiels !

Mais ce nombre est encore trop élevé, car il englobe les Campinois, qui n'ont pas voté, et les jeunes dans la tranche d'âge 15-17 ans (5% ?). Dans l'état actuel des connaissances, il est impossible de connaître avec exactitude l'importance de ces catégories.

On peut toutefois avancer sans trop de risque que la Campine, peu peuplée, ne devait pas compter plus d'une dizaine de milliers d'hommes en âge de voter. En définitive, il ne paraît pas exagéré d'affirmer que **le nombre total des électeurs n'a pu dépasser 90.000 (soit le quart de la population)**.

En admettant 21.387 votes favorables sur 90.000, on voit que **23,75% des électeurs** – et non 10 à 15% – **ont montré leur préférence pour la réunion à la France** (4).

Le même mode de calcul appliqué à Liège et sa banlieue (env. 85.000 habitants, soit 23.500 électeurs potentiels) **donne un peu plus de 40 %**.

Pour mieux apprécier ce résultat, il faut se souvenir qu'à cette époque de démocratie balbutiante, le droit de vote constitue une telle nouveauté que son importance a dû échapper à beaucoup. Il existe d'ailleurs des points de comparaison qui le montrent à suffisance : en 1789 à Paris, l'élection primaire des députés du tiers État à l'Assemblée nationale ne réunira que 11.700 votants sur les 40.000 ayants droit (c'est-à-dire payant 6 livres de capitation, ce qui éliminait les deux tiers des électeurs potentiels), soit au plus 29%. Le 16 novembre 1791 à l'élection du maire de Paris, il n'y aura que 9.854 votant sur 80.000 (soit 12,31%). En France encore, la Constitution de l'an I ne sera votée au suffrage universel, en juillet 1793, que par un quart des électeurs et celle de l'an III, en août 1795, ne verra que 18% des électeurs primaires venir l'adopter. En 1791, seulement 10.000 électeurs parisiens sur 80.000 (soit 12,5%) se déplacèrent pour désigner leur Conseil municipal.

Mieux encore, en juillet 1790, les Liégeois, âgés de 25 ans et payant une cotisation de 3 florins (5), ce qui écartera beaucoup d'ouvriers, ne seront tout au plus que 5% à désigner le Conseil de la Cité. La Municipalité, en place depuis le 18 août

1789, attendait "10.000 à la rigueur 15.000" participants (soit de 42 à 63%). Elle n'en verra venir que 1.015 ! Étonnante faiblesse en partie explicable par une intense propagande contre-révolutionnaire.

D'autre part, il a été souvent objecté que ces opérations électorales ont été organisées d'un manière peu démocratique, c'est-à-dire par appel nominal ou même par acclamations. En d'autres termes, ce résultat n'aurait été obtenu que par des manipulations d'assemblée ou des pressions plus ou moins directes sur les électeurs. Sans nier l'influence de certaines personnalités révolutionnaires ou les pressions plus ou moins "amicales" qu'elles ont pu exercer sur les hésitants – mais cela est de toutes les époques ! – il semble bien difficile d'admettre que de petits groupes de farouches partisans de la réunion aient réussi, dans les 61 sections liégeoises, à terroriser des dizaines ou même des centaines de tièdes ou d'opposants pour les emmener dans les églises alors transformées en bureaux de vote. En réalité, les participants à ce scrutin sont, dans leur immense majorité, venus de leur plein gré. La répression brutale, encore toute fraîche dans la mémoire des patriotes, avait montré le vrai visage du pouvoir princier.

Pour préserver l'acquis de la Révolution et surtout l'espérance, il n'y avait plus qu'une issue : devenir, comme les Avignonnais, des citoyens de la jeune République française. *A contrario*, le pourcentage très élevé des abstentionnistes prouve qu'indifférents ou adversaires ont préféré rester chez eux.

Mais, quoi qu'il en soit des chiffres et de leur laborieuse interprétation, laissons pour finir la parole à l'un des meilleurs connaisseurs de cette période troublée de l'histoire du Pays de Liège, feu le professeur Paul Harsin qui termina son ouvrage *La Révolution liégeoise de 1789* (6) par ces mots : **"Il est difficile de ne pas reconnaître un caractère très représentatif à ce résultat"**.

(*) Article paru dans *Wallonie-France* en décembre 1993 et revu en 2004.

(1) Le quartier de Stockem, comprenant une vingtaine de villages et la petite ville de Maaseik.

(2) À noter qu'au début de mars, les commissaires de la Convention refusèrent ces restrictions comme attentatoires à la dignité de la République.

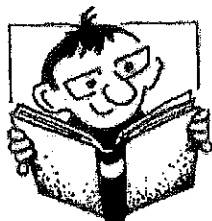
(3) Les P.-V. du dépouillement du vote de ces deux villes sont perdus, mais on connaît le nombre global des voix favorables.

(4) Selon l'historien-démographe liégeois Étienne Hélin, la population de la principauté aurait pu atteindre tout au plus 375.000 habitants. Dans ce cas, le vote favorable aurait été de 22,3%.

(5) Et, chose nouvelle, les veuves ayant charge de famille.

(6) Bruxelles, éd. La Renaissance du Livre, coll. Notre passé, 1954, p. 165. L'auteur note que *"l'arrondissement de Couvin donna 1747 suffrages pour la réunion et 108 contre, pour une population de 9.523 personnes donc de 2.500 électeurs environ"* (soit 26% de cette population). Dans cet arrondissement proche de la France, ce sont bien 69% des électeurs qui ont préféré la réunion.

L'illustration en tête d'article figure sur une affiche du 15 janvier 1793. *"Le Conseil Municipal Provisoire de la Ville Libre de Liège"* acte sa volonté d'indemniser les victimes de la répression princière.



**Les incendiaires.
Les banques centrales
dépassees par la globalisation
par Patrick Artus, Professeur à
l'université de la Sorbonne et à
l'École Polytechnique**

Patrick Artus développe, dans *Les Incendiaires*, une critique en règle du comportement des banques centrales. Le rôle dévolu à celles-ci, à savoir le contrôle de l'inflation, ne serait plus adapté au contexte de mondialisation de l'économie et d'internationalisation du marché du travail des années 2000. La concurrence des pays émergents entraîne les prix des biens et des services importés à la baisse et induit une stagnation, voire un recul, des salaires réels. Le contexte ne serait donc plus inflationniste, comme dans les années 1970 et 1980, mais déflationniste. Et c'est donc contre les risques de déflation que les banques centrales, au premier rang desquels la Réserve Fédérale américaine et la Banque Centrale Européenne (BCE), auraient à lutter.

Selon Patrick Artus, l'inflation ne serait plus d'origine monétaire : elle ne serait pas liée à la quantité de monnaie mise en circulation, mais à la hausse du prix relatif des matières premières et des services. Cette double hausse, contre laquelle les instruments de la politique monétaire sont inefficaces, est due, d'une part, à la vigueur de la demande en matières premières des pays émergents et, d'autre part, aux gains de productivité moindres du secteur tertiaire en regard de ceux du secteur industriel. Il n'y a donc aucune raison, écrit Patrick Artus, « que la BCE monte ses taux d'intérêts quand le prix relatif du pétrole augmente » (p. 51). « Il n'y a presque pas d'inflation dans la zone euro, poursuit-il [...] ; l'inflation constatée est en réalité un mouvement des prix relatifs [...] qui n'a rien à voir avec [...] la croissance de la masse monétaire ou du crédit » ; ce n'est donc pas de la « vraie inflation » (p. 52).

Dégradation de la balance commerciale, délocalisation des moyens de

production, recul des salaires réels depuis 2004, l'économie européenne est morose. Si les profits des entreprises augmentent, c'est dans les pays émergents qu'ils sont investis ; la croissance européenne est donc en berne et le chômage demeure élevé. La hausse de l'endettement des ménages soutient toutefois la demande intérieure, dissimulant cet environnement déflationniste ; le retour à la réalité n'en sera que plus brutal lorsque les sources du crédit seront épuisées. Le déficit de croissance dans la zone euro tient davantage à des raisons structurelles que conjoncturelles : insuffisance de l'investissement productif, des gains de productivité et de l'effort de recherche. Selon Patrick Artus, les gouvernements européens devraient réduire les dépenses publiques improductives, assainir les régimes de protection sociale et assouplir les règles du marché du travail, cependant que la BCE mènerait une politique monétaire expansive afin de stimuler la demande intérieure, que les mesures préconisées déprimerait. Les banques centrales devraient aussi maintenir « dans les limites raisonnables [les] prix de l'immobilier, [...] afin d'éviter les crises bancaires, les pertes patrimoniales, le risque évident de déflation » (p. 83).

Non sans avoir évoqué les risques de déflation à l'échelle mondiale dus à la croissance incontrôlée des liquidités, surtout dans les pays émergents, ainsi que les risques d'éclatement de la zone euro en raison de sa trop forte hétérogénéité (absence de budget fédéral ou de "fédéralisme fiscal", très faible mobilité du facteur travail, stratégies non coopératives des différents États européens), Patrick Artus esquisse ce que serait une banque centrale idéale : « elle aurait une multiplicité d'objectifs [entre autres, de croissance et d'emploi] choisis avec le gouvernement et le parlement ; elle serait transparente et responsable du respect de ses objectifs et de la qualité de ses analyses » (p. 139) ; « plutôt que de s'attacher au contrôle de l'inflation [...], elle se poserait « des questions qui sont assez voisines de celles du XIXe siècle : quelle est la bonne quantité de monnaie ? Où sont les risques (dans les banques, les marchés financiers) ? Comment réagir à temps aux crises ? » (p. 161). Mais ce

renouveau, prévient-il, « ne peut pas se faire de manière efficace sans [...] coopération monétaire internationale » (p. 161). Certains ont vu dans *Les incendiaires* un des relais théoriques de la volonté présidentielle de réformer l'économie française et la BCE. D'inspiration libérale — sans que les propositions de Patrick Artus, pas assez précises et concrètes, indiquent si ce libéralisme est radical ou tempéré, cet essai défend aussi le fédéralisme européen, sans trop d'illusions quant à la probabilité de son avènement prochain. Mais que l'on soit ou que l'on ne soit pas libéral ou fédéraliste européen, il n'en demeure pas moins que la synthèse proposée des mécanismes du système économique et monétaire international est intéressante et accessible, quoique certaines explications souffrent d'un manque de clarté et de finition.

François Detif

* Éditions Perrin, 2007, 192 pp.



**Grand
branle-bas
dans les
télécoms**

À la mi-février, la presse annonce l'intention de Belgacom de vendre Win, sa filiale wallonne spécialisée dans les télécommunications et les réseaux informatiques. Quatre groupes seraient intéressés : le sud-africain Data, le wallon Tecteo, Syntigo (filiale télécom de la SNCB) et un trio d'investisseurs wallons formé de Pierre Rion, Laurent Minguet et Éric Mestdagh.

« Ils se présentent eux-mêmes comme les trois chevaliers wallons », dit *Le Soir* (16/17.02). P. Rion a précisé : « Notre objectif commun est de sauver des entreprises dont nous estimons qu'elles méritent vraiment de conserver un réel ancrage wallon ».

Il s'agirait notamment de développer, avec l'aide du secteur public, l'implantation des télécoms dans les petites et moyennes entreprises des zonings industriels de Wallonie, tout en respectant les termes du contrat passé en 1998 entre Win et la Région wallonne (hôpitaux, écoles et administrations). Bel exemple de "patriotisme économique" ! *Wallonie-France* souhaite bonne chance à ces "Trois Mousquetaires".

ÉCHOS DE FLANDRE

Jean-Paul Roos



La Belgique de demain ...

Les francophones acceptent désormais l'idée qu'une réforme en profondeur de l'État est inéluctable ; certains vont même jusqu'à accueillir avec enthousiasme la note de Guy Verhofstadt, qui fait pourtant la part belle aux revendications du Nord.

Ces discours accommodants nourrissent inmanquablement les rêves flamands. Ainsi, dans un article paru à la mi-janvier, *Gazet van Antwerpen* essaie d'imaginer les répercussions qu'une réforme de l'État pourrait avoir sur la vie quotidienne, sur "les vrais problèmes des gens".

Dans le domaine de l'emploi, la Flandre pourrait dorénavant fixer elle-même la durée maximale du versement des allocations de chômage, en déterminer le montant, ainsi que les critères de suspension des chômeurs. De nouvelles règles pourraient être instituées pour les préretraites, pour les crédits d'heures et les interruptions de carrière, et l'âge de la retraite pourrait être modifié. Si la concertation sociale était régionalisée, l'évolution des salaires pourrait être différente en Flandre, en Wallonie et à Bruxelles.

Sur le plan fiscal, la petite marge de manœuvre dont disposent aujourd'hui les régions serait considérablement élargie. La Flandre pourrait instituer des centimes additionnels ou soustractifs tant pour l'impôt des personnes physiques que pour l'impôt des sociétés (« ce qui n'est pas du goût de Bruxelles et de la Wallonie, qui craignent une concurrence fiscale », ajoute le journaliste) et influencer ainsi le pouvoir d'achat.

En matière de sécurité sociale, on ne toucherait pas aux cotisations des employeurs et des travailleurs. Les recettes resteraient donc une compétence fédérale ; du côté des dépenses, en revanche, il pourrait y avoir des différences, par exemple, pour les allocations familiales, les allocations de chômage, les remboursements de l'assurance-maladie, voire les pensions.

Au chapitre de la mobilité, la sécurité routière pourrait être régionalisée ; les limitations de vitesse pourraient donc être différentes selon les régions. Il en irait de même pour la limite tolérée de l'alcoolémie au volant, les épreuves pour l'obtention du permis de conduire, la signalisation routière, etc.

Pour ce qui est de la justice, enfin, la législation sur les loyers serait régionalisée, avec pour conséquence des différences entre les régions dans la protection des locataires et des propriétaires. Chaque région disposerait en outre de son propre droit pénal pour les délinquants mineurs. Qui osera encore prétendre que les problèmes institutionnels

sont à mille lieues des préoccupations des gens ? Qui ne voit que la Flandre veut couper tout lien de solidarité avec les francophones et ne garder la Belgique que pour avoir un droit de regard sur Bruxelles (et entretenir les fantasmes de certains sur la refflamandisation de la ville).

* ~
* *

... et d'après-demain

On le sait, les revendications de la cinquantaine d'associations qui constituent la nébuleuse du Mouvement flamand se retrouvent bien vite dans le programme des partis flamands radicaux, puis, quelques années plus tard, dans celui des partis traditionnels et, enfin, peu de temps après, sur la table des négociations. On aurait donc grand tort de ne pas prêter attention à ce qui se passe dans des partis comme la *NVA*, *Spirit*, *Lijst De Decker* ou même le *Vlaams Belang* (ne serait-ce que parce que ces partis représentent près de 40 % de l'électorat flamand).

Il n'est donc pas sans intérêt de connaître le point de vue de l'étoile montante du *Vlaams Belang*, Bruno Valkeniers, qui devrait présider, à partir de mars, aux destinées du parti raciste flamand (interview accordée au journal *De Tijd* le 19 janvier).

Né à Bruxelles d'une mère qu'il qualifie de «*Flamande francisée*», il a travaillé plus de 25 ans dans une grosse entreprise du port d'Anvers. Pourquoi est-il candidat à la présidence du *Vlaams Belang* ? «*Pour réaliser mon rêve de pouvoir fêter un jour l'indépendance de la Flandre*», déclare-t-il sans ambages.

Craignant que les discussions en cours ne débouchent une fois de plus sur rien, il propose de mettre sur la table «*un plan B*», c'est-à-dire de «*négozier de communauté à communauté sur les choses que nous voulons éventuellement encore faire ensemble. Je me rends bien compte que ces négociations auront un prix*», dit-il, mais ce prix, «*il ne faudra le payer qu'une seule fois*», convaincu qu'il est, comme la majorité des Flamands, que «*rien n'est possible dans ce pays sans d'importantes concessions de la Flandre*».

Il relève que nombre de patrons flamands sont favorables à l'indépendance de la Flandre. Il en veut pour preuve que le manifeste du groupe *In de Warande* a été signé par plusieurs chefs d'entreprise importants. «*Et il y en a des dizaines qui n'ont pas signé par peur des conséquences économiques*», ajoute-t-il. «*Mais parlez avec eux : tous sont d'accord pour estimer qu'il n'est plus possible de continuer comme aujourd'hui. "S'il le faut, franchissez le prochain pas", disent-ils.*»

La prochaine étape serait-elle le confédéralisme ? Il rappelle que le confédéralisme n'est pas le prélude à l'indépendance, mais qu'il en est la conséquence, qu'il doit être construit du bas vers le haut, entre entités indépendantes. Il en revient donc à sa proposition de négocier de communauté à communauté.

Et Bruxelles ? Il reconnaît qu'il y a belle lurette que Bruxelles a échappé au Mouvement flamand, ce qui ne l'empêche pas d'affirmer dans la foulée que «*l'avenir de Bruxelles est en Flandre*». Il envisage deux formules possibles : >>>

«une ville bilingue dans une Flandre indépendante ou une ville européenne sur le modèle de Washington DC».

Etsi Bruxelles optait pour la Wallonie ? Impossible, selon lui. «Bruxelles se trouve là où elle se trouve : insérée dans la Flandre, même si les Bruxellois se prononçaient pour une alliance avec la Wallonie. Bruxelles ne peut pas déménager : elle est en territoire flamand».

Le *Vlaams Belang* est-il un parti nationaliste flamand ou un parti hostile aux étrangers ? «Très clairement un parti nationaliste flamand», répond-il. Mais il ajoute aussitôt : «Mais cela a des conséquences. La Flandre est un État en devenir, avec sa propre langue et une très vieille culture, influencée par des valeurs humanistes chrétiennes occidentales. Cette langue et cette culture, nous voulons les conserver. C'est pourquoi nous disons que l'immigration de masse sans intégration, assimilation ou adaptation est néfaste».

*
* *

Ces prises de position sont-elles le fait d'une minorité d'extrême droite (plus de 20 % de l'électorat, tout de même) ? Que nenni !

Le Mouvement populaire flamand (*Vlaamse Volksbeweging - VVB*), une des innombrables composantes du Mouvement flamand, a depuis peu un nouveau président en la personne de l'historien de gauche Eric Defoort.

Le nouveau président a une ambition : débarrasser le Mouvement flamand de l'image de droite qui lui colle à la peau, estimant que cette image lui est nuisible. «Le style "België barst" ne relèvera bientôt plus que du folklore», affirme-t-il.

Rappelant que le *Vlaamse Volksbeweging* (qui compte la bagatelle de 6.000 membres répartis dans une centaine de sections) «s'est fixé pour but l'indépendance de la Flandre», il déclare que son association veut être «pluraliste, regrouper tous les sympathisants de la cause flamande ("alle Vlaamsgezinden"), s'ouvrir à tous les partis, fermer la porte à toute récupération belgiciste et être une organisation qui prône l'indépendance».

*
* *

Le répétera-t-on jamais assez ? Les francophones, en s'enfouissant la tête dans le sable pour ne pas voir ce qui crève les yeux, préparent leurs capitulations de demain et se résignent à être des citoyens de seconde zone. Et pourtant, on connaît l'antidote à ce poison qui "corrompt les sens et la raison" de nos concitoyens ...

"Le roi se meurt"

Le 11 février, *De Standaard* annonce, sur toute sa première page, que, pendant la crise du deuxième semestre de 2007, le roi a défendu l'idée d'une circonscription fédérale et a demandé au CD&V de lâcher la NVA.

À cette occasion, Peter Vandermeersch, le rédacteur en chef du journal, a rédigé un éditorial féroce, dont le titre, *Albert, la marionnette royale*, donne une idée du mépris que suscite la monarchie en Flandre.

Peter Vandermeersch commence par affirmer que, pendant la crise politique, le roi et son chef de cabinet, Jacques Van Ypersele de Strihou, n'ont jamais eu prise sur les événements. L'image qui émerge de la reconstitution de ces longs mois est, dit-il, «une image d'impuissance. Retranchés derrière les murs de Laeken, le roi et son entourage ont subi la crise, à certains moments terrifiés par son dénouement, se cramponnant tantôt à Reynders, tantôt à Van Rompuy, tantôt enfin à Verhofstadt».

Un des symptômes de cette impuissance royale est le fait que, depuis quelques mois, la discrétion qui entoure habituellement le colloque singulier n'est plus respectée. Pire encore : lors de la formation du gouvernement Verhofstadt III, Albert II a été parmi les derniers à être informé de qui occuperait quel poste ministériel.

Et pourtant, il serait inexact de dire que le Palais est resté passif : le roi a essayé de défaire le cartel CD&V-NVA et il s'est opposé à l'entrée des socialistes dans le gouvernement.

«Mais il n'a jamais véritablement été d'un grand poids. Cela montre à quel point le Palais est faible et impuissant». En temps normal, «le roi fait office de notaire du consensus de l'élite politique. Or, ce consensus n'existe plus. Il apparaît alors - fort heureusement - que le pouvoir de la monarchie est très limité. Et il ne reste plus guère que l'image assez pitoyable d'un vieillard (aidé d'un autre vieillard issu d'un passé qui n'existe plus) se lamentant parce qu'il veut partir en vacances et à qui son valet de chambre n'apporte même plus son petit verre de porto».

Dans la pièce d'Ionesco, le pays ne résiste pas à la disparition de Bérenger le ...

Les Flamands et les Wallons portent un regard totalement différent sur la publicité, selon les conclusions d'une étude de l'agence de publicité McCann Erickson rapportée par le quotidien gratuit *Metro*. Les francophones aiment les publicités qui jouent sur l'émotion et font appel à l'imagination, alors que les Flamands préfèrent la communication rationnelle et directe. Il est donc rare, conclut l'agence, qu'une campagne soit aussi efficace en Wallonie qu'en Flandre.

Tirs croisés

L'Agence de stimulation économique wallonne entend renforcer les contacts entre les entreprises des deux Régions, notamment en demandant aux patrons flamands d'investir en Wallonie.

Mais, de leur côté, les entrepreneurs flamands proposent aux travailleurs wallons de venir s'embaucher en Flandre.

"Venez chez moi avec vos capitaux ! Mais non, venez plutôt chez moi avec votre force de travail !"

Deux visions bien différentes pour résoudre le problème du chômage wallon. Qui l'emportera ?



“C’est comment qu’on freine ?”

(Bashung/Gainsbourg)

Certes, nous ne voulons pas désespérer Neully et Billancourt, mais...

5 milliards d'€ ! Les charmes d'un capitalisme maboul

Oui ! Partis en fumée ? Passés dans d'autres poches ? Qu'auraient dit en chœur Sartre et Georges Marchais devant un tel “skkkandal” ? D'autant plus que, alors que les Français attendent toujours une amélioration de leur pouvoir d'achat, on apprend que les grands patrons ont vu leur salaire augmenter de 40% en un an notamment grâce à leurs stock options. . .

F.-O. Giesbert, dans sa rubrique sur RTL (16.02), considère que «c'est de la goinfrerie et de la bêtise. Ils se tirent une balle dans le pied et scandalisent. C'est absurde, obscène et indéfendable».

Libé (25-01) titre : «5 milliards de pertes : irresponsabilité générale». Fabrice Rousselot remarque à propos de Jérôme Kerviel, le jeune trader de 31 ans sans histoires : «Un être fragile avec un extraordinaire talent de dissimulation (...)». Après le placide Nick Lesson qui a coulé la Barings en 1995, voici donc Jérôme Kerviel, “trader fou” version hexagonale, qui en quelques mois, aurait tout simplement avalé la modique somme de 4,9 milliards d'€ dans des jeux d'argent — soit l'équivalent du budget annuel du RMI. À part ça, vraiment, pas besoin de s'inquiéter. C'est la ministre Christine Lagarde qui le dit, mais aussi Christian Noyer, le gouverneur de la Banque de France. Il s'agirait d'un incident isolé, sans rapport avec les actuels remous financiers. Quant à Daniel Bouton, le PDG de la Société Générale, il reste en place, mais fait le geste — symbolique — de renoncer à six mois de salaire. Apparemment pour calmer ses actionnaires et ses salariés. (...) Avec ce nouveau coup de massue en pleine crise des subprimes, difficile toutefois de ne pas poser quelques questions délicates. Qui sont les responsables de la folie du risque qui a gagné les marchés, si ce n'est la banque et ses patrons ?».

Pour Le Figaro (29.01) : «Après cinq jours de tempête médiatique, l'affaire Société Générale (. . .) prend un tour politique. Hier, Nicolas Sarkozy a implicitement demandé le départ du PDG, Daniel Bouton, appelé à “ne pas s'exonérer de ses responsabilités”. Ce dernier a rappelé que sa démission, déjà présentée une première fois, restait à la disposition du conseil d'administration qui lui a demandé de rester pour redresser la banque».

Dans une interview donnée au Monde (13.02), le PDG affirme : «Nous ne sommes pas des spéculateurs» (sic) et pense pouvoir maintenir la pleine indépendance de la SG.

Déclin

“Aimez, aimez, tout le reste n'est rien.” (Jean de La Fontaine). Et pourtant, la lune de miel semble terminée (momentanément ?) entre les Français et le président.

Libé (04.02) titre «Les Français et Sarkozy : Le divorce — Marié ce week-end avec Carla Bruni, le Président enregistre une chute de treize points dans notre sondage LH2».

Dans son édito, Didier Pourquery écrit : «On note à l'Élysée comme un soulagement. Fin de la “parenthèse people” du Président, y dit-on (...) À nouveau on va pouvoir parler de choses sérieuses. Il est temps. Notre sondage le montre. On entend même dans les couloirs de la présidence certains conseillers dire qu'il faut “planquer Carla”». Entendons par là qu'il est urgent de mettre en sourdine les grandes orgues de l'amour spectaculaire entre un président bling-bling et une très riche top-model (même si elle est de gauche, ouverture oblige).

Le Canard Enchaîné (06.02) titre : «Cote d'alerte pour l'omniprésident : La mariée était en blanc mais le marié est dans le rouge !». Après la visite du Président à l'usine de Gandrange, Erik Emptaz ironise «Après son dévissage dans les sondages et l'inquiétude de son entourage, il remet sa Rolex à l'heure prolo. Son scribe Guaino va ressortir à la hâte Jaurès, Blum et Zola. Et le “mari de Carla Bruni”, comme l'appellent les Roumains, a troqué d'urgence son costume de marié pour un bleu de chauffe et nous rejoue le président qui retourne à l'usine. Il y avait urgence.»

Le président de la République trouve cependant grâce dans Le Point (10.02). Sylvie Pierre Brossolette écrit : «Nicolas Sarkozy n'est pas homme à se laisser déstabiliser par quelques sondages en berne. Cela le stimulerait plutôt. C'est en tout cas l'impression qu'il a donnée le 8 janvier à l'Élysée, devant 650 journalistes, pour sa conférence de presse de “vœux”. Déployant tout son talent de conviction, il a retourné la situation. L'acrobate avait encore frappé. Il savait ce qui était dans toutes les têtes : les enquêtes d'opinion qui expriment le trouble des Français en ce début d'année, les critiques qui fusent sur l'étalage de sa vie privée, les doutes qui gagnent sur l'efficacité de la politique économique impuissante à fournir un pouvoir d'achat supplémentaire. Le chef de l'État a (quasi) eu réponse à tout, choisissant la “positive attitude”, lançant des projets multiples pour 2008, base de son ambitieuse “politique de civilisation” qu'il a longuement détaillée, comme piqué au vif qu'elle ait pu être brocardée.»

Neully, ton univers im-pi-to-ya-able !

Un véritable psychodrame entend-on en boucle sur toutes les ondes. Mais qui a jeté un tel sortilège ? finirait-on par se demander...

Toujours Libé (11.02) qui titre : «Couac à Sarkoville — L'essentiel : trois ex-colistiers de David Martinon, porte-parole de l'Élysée et candidat à Neully, — dont Jean Sarkozy, le fils du chef de l'État — ont décidé de créer leur propre liste dans l'ancien fief du Président. Le contexte : La décision de lâcher Martinon, un proche de Cécilia Sarkozy, a été prise à l'Élysée. L'enjeu : Pour le Président, il s'agit d'éviter une défaite symbolique, alors que les municipales se présentent mal pour l'UMP.» Finalement, c'est la liste dissidente qui devient ... la liste officielle de l'UMP !

Pour l'anecdote : entendu le 12 février sur RTL (émission >>>

Les auditeurs ont la parole, qui suit le journal de 12h30) l'échange suivant : un auditeur belge de Bruxelles reproche à Sarkozy de n'avoir pas accepté la démission de Martinon (en qualité de porte-parole de l'Élysée) : "il lui donne un coup de glaive dans le dos et ne lui permet pas de sauver son honneur. En plus, il l'avait traité de crétin aux USA". Le journaliste (excellent), Jérôme Godfroid, lui lance avec malice : "Mais vous en Belgique, n'avez-vous pas eu récemment quelques problèmes politiques". Et le Belge de répondre amusé : "Oh, vous savez ! vous, vous avez un crétin, nous, nous en sommes parsemés !" Hilarité générale !

L'affaire SMS

Dans un remarquable éditorial intitulé «*Une erreur ? Oui*», Jean Daniel, directeur du *Nouvel Obs'* (14-20.02), admet avoir commis une gaffe. Remarquons au passage que les infos "trash" se retrouvent sur les sites internet, sorte de poubelle et de déversoir de cochonneries et de vilénies que l'on n'ose pas imprimer sur papier glacé...

«(.. .) Mais enfin, le président de la République française, M. Nicolas Sarkozy, a jeté lui-même sa vie privée en pâture, comme ne l'avait fait aucune des hautes personnalités que j'ai citées plus haut (ndlr : Léon Blum, de Gaulle, Pierre Mendès France et François Mitterrand). On ne parvient donc pas à éprouver pour lui le respect que nous avons pour d'autres présidents et le mépris que nous éprouvions alors pour ceux de nos confrères qui les attaquaient avec bassesse. Et c'est là, disons-le, que nous avons eu tort. Car c'est précisément parce qu'il faisait tout pour nous entraîner dans son univers qu'il ne fallait pas s'y laisser conduire. La porte qu'il a ouverte en étalant sa vie privée, nous n'avions pas à la franchir. Si j'avais eu l'information dont Airy Routier a disposé, je me serais empressé de m'en détourner.

Reste maintenant la question de la procédure choisie pour poursuivre notre collaborateur devant les tribunaux. (...) il est évident que M. Sarkozy a décidé de s'engager dans une stratégie de sanction qui risque, malgré les protestations de son avocat, d'apparaître comme un véritable combat contre la presse. Ce combat, qui n'aurait plus rien à voir avec les dérives du harcèlement médiatique, je suis évidemment prêt à le livrer avec notre journal et toute la presse contre le président de la République.»

Noms de dieux

On se souvient des déclarations plus que troublantes du chef de l'État par rapport à sa foi et sa conception de la laïcité. Tout d'abord, signalons l'excellent dossier du *Nouvel Obs'* (14-20.02) «*Dieu et la République*» qui cerne bien l'influence de l'Église catholique à l'Élysée et au gouvernement. Sous le titre «*Le croisé de l'Élysée*», on lit : «*Depuis sa visite au Vatican, Nicolas Sarkozy ne jure que par les "racines chrétiennes" de la France. Il est devenu le nouveau prophète d'une "république de croyants"*». Une série d'articles font le tour de la question : «*Ces cathos qui inspirent Sarko*» dont... Max Gallo, ancien porte-parole du gouvernement de Mitterrand en 1983 et qui vient d'entrer à l'Académie française ! «*La gêne des évêques de France* (ndlr : à propos de sa politique d'immigration) : «*Vade retro, Sarko*» ; «*Le paroissien de Neuilly*» ; «*Les illusions perdues de Sarkozy*» (à propos de l'islam en France où, pour donner un statut au culte musul-

man, il a fait entrer les intégristes dans le jeu) ; «*La déception des juifs de France*» (il avait séduit une grande partie de la communauté au moment où il se sentait le plus isolé, mais ne suscite plus le même engouement) ; «*Francs maçons en colère*» (on ne badine pas avec la laïcité). Toujours dans *Le Point* (10.01), dans son «*bloc-notes*», Bernard-Henry Lévy, s'en prend au «*Chanoine Sarkozy*».

En Italie, on se mobilise. Pour rappel, le pape avait renoncé à prononcer un discours à l'université La Sapienza (la connaissance, le savoir ou la sagesse) de Rome. Dès lors, une foule immense s'était réunie place Saint-Pierre, pour l'angélus du 20 janvier, pour défendre le pape contre les *cattivi maestri* (mauvais maîtres). Un appel en faveur de la laïcité se répand maintenant dans toute l'Italie. Dans le *Corriere della Sera* (05.01), on lit : «*Les professeurs anti-Pape s'associent à la Sapienza. Un appel en faveur de la laïcité signé par presque 1.500 profs.*» Et pas des moindres...

Pourtant, Nicolas Sarkozy persiste et signe lors du dîner annuel du Crif (Conseil représentatif des institutions juives de France). Dans *Le Figaro* (14.02), Bertille Bayard écrit : «*Deux mois après son discours de Latran, un mois après celui de Ryad, le président de la République a tenu à préciser ses propos, sans les renier : "Je n'ai jamais dit que la morale laïque était inférieure à la morale religieuse. Je n'ai jamais dit que l'instituteur était inférieur au curé, au rabbin ou à l'imam pour transmettre des valeurs. Mais ce dont ils témoignent n'est simplement pas la même chose"*».

Mais cette mise au point n'avait pas valeur de *mea culpa* : «*Je souhaite que tous nos enfants reçoivent à l'école l'enseignement d'une morale laïque. Mais je maintiens, parce que je le crois profondément, que nos enfants ont aussi le droit de rencontrer à un moment de leur formation intellectuelle et humaine, des religieux engagés qui les ouvrent à la question spirituelle et à la dimension de Dieu.*» Et de marteler : «*Quinze ans après que l'on a entendu François Mitterrand confesser croire aux forces de l'esprit, mesure-t-on la chape de plomb intellectuelle qui s'est abattue sur notre pays pour s'offusquer qu'un président en exercice puisse dire tout simplement que l'espérance religieuse reste une question importante pour l'humanité.* »

Enfin, *Le Monde* (15.02) estime que c'est par «*flair politique* (que) Sarkozy s'est servi de la question des religions». Un récent sondage indique cependant qu'en France, de nombreux catholiques pratiquants désapprouvent son action, «*peut-être choqués par l'étalage de sa vie privée et d'un certain luxe*». *Perseverare diabolicum ?*

Claudio Opassich

Présidence et laïcité

Le philosophe Henri Pena-Ruiz n'a guère apprécié le discours prononcé au Vatican par le président de la République. Il l'a fait savoir au *Figaro* (03.01.08) en soulignant «*cinq fautes majeures (qui) se conjuguent ainsi*» :

— *une faute morale* : «*un homme qui croit, c'est un homme qui espère*». Par cette phrase, Nicolas Sarkozy dénie-t-il aux incroyants humanistes le droit à l'espérance, alors que «*la spiritualité ne se limite pas à la religion*» ? >>>

— **une faute politique** : le discoureur n'est-il pas d'abord le président de tous les Français « sans discrimination ni privilège » ? Curieux oubli de la déontologie ;

— **une faute juridique** : premier représentant d'un État de droit, le président ne peut privilégier une seule conception de la vie spirituelle. Pour lui, "l'instituteur ne pourra jamais remplacer le curé ou le pasteur !" Curieuse hiérarchie éthique puisque « l'école de la République a été inventée pour que les êtres humains puissent se passer de maître ». De maître à penser s'entend !

— **une faute historique** : l'éloge du christianisme, unique fondement de la civilisation occidentale, est un refus des « terribles réalités historiques » (antisémitisme virulent, répression des hérésies, guerres de religion, censure de la culture), remontant à l'époque où l'Église disposait du pouvoir temporel via celui des princes. La loi de 1905, vue par Sarkozy "comme d'une sorte de violence faite à la religion", a en réalité protégé toutes les consciences ;

— **une faute culturelle** : la valorisation unilatérale de la civilisation à base judéo-chrétienne de l'Europe « risque de déboucher sur une logique de choc des civilisations et de guerres des dieux ». L'Europe a mieux à faire que de mettre en valeur ses racines religieuses ; elle doit, au contraire, développer ce qu'elle a fait naître : la liberté de conscience et l'égalité des droits et des sexes.

« La laïcité, sans adjectif, ni positive ni négative, ne saurait être défigurée par des propos sans fondements » assène H. Pena-Ruiz.

À notre tour, posons une question : cette prise de position présidentielle ferait-elle écho à l'évolution de la bourgeoisie française qui, de voltairienne qu'elle était au XVIII^e siècle, revint à la religion (du moins en apparence) après l'Empire, afin de préserver sa récente conquête du pouvoir politique et économique ?

Nicolas au Saint-Siège

« Le discours du Latran est une leçon de magnanimité politique » soutient le théologien Jean-Miguel Garrigues trois jours plus tard dans le même journal. Si la République française est laïque, se demande-t-il, pourquoi alors reconnaît-elle « le Saint-Siège comme tel, lequel est l'autorité religieuse suprême dans l'Église catholique et pas simplement l'État du Vatican comme la plupart des États des pays non chrétiens » ? De plus, la République n'a-t-elle pas donné la personnalité juridique à l'Église via les associations diocésaines ? Donc, aux évêques et, in fine, au pape ! Le discours présidentiel est, pour l'homme d'Église, un « parler vrai, un signe de maturité politique » révélateur de l'évolution des mentalités depuis 1905. Lorsqu'il était ministre de l'Intérieur (et des Cultes !) puis dans sa campagne électorale, Nicolas Sarkozy avait déjà proposé des pistes de réflexion aux musulmans. Par ce geste, il ne faisait qu'imiter d'autres États européens. Et J.-M. Garrigues de remonter à Lionel Jospin qui avait « institué le principe de rencontres régulières entre le chef du gouvernement et les autorités des diverses religions ». Par son discours du Latran, le président de la République a voulu « réconcilier toutes les traditions de pensée et de religion qui constituent le patrimoine culturel de la France ». En homme rompu à la dialectique, le théologien a-t-il ainsi voulu répondre au philosophe ? À chacun d'apprécier.

Pauvreté de l'esprit est vice

"J'imagine un homme d'affaires de plus de 60 ans qui trouve que tout fout le camp", nous dit le philosophe Luc Ferry (*Le Figaro*, 11.01.08), un homme d'affaires qui ne comprend pas « qu'il est le seul et l'unique responsable de cette situation. Voici pourquoi. Qu'il vende des téléphones portables, des fripes ou des "temps de location de cerveau vide", mon chef d'entreprise n'a qu'un désir : que nos enfants deviennent d'ardents consommateurs », accros aux produits déversés sur le marché. Or, on ne peut « avoir (à la fois) l'enfant bien élevé, cultivé, fort en grammaire comme en savoir-vivre et l'enfant zappeur-consommateur ». Il fallait, en effet, le rappeler ! Y a-t-il un remède se demande l'ancien ministre de l'Éducation : « Dans l'urgence, pour les enfants, le détour par les grandes œuvres est plus que jamais vital si l'on veut leur donner une chance d'échapper à la logique de l'addiction. Plus on a une vie intérieure riche, plus on dispose de valeurs culturelles, morales et spirituelles fortes, et moins on a besoin d'acheter des gadgets loufoques (...) Quel monde voulons-nous laisser à nos enfants ? À quoi, vu l'état de l'école, s'ajoutera cette autre et angoissante question : à quels enfants laisserons-nous le monde ? ».

Voilà un beau combat en perspective : celui de l'instituteur contre les marchands du Temple !

Réformez, Mr President, mais...

Le Figaro (14.01.08) répercute les avertissements de l'Américain Robert Reich adressés à Nicolas Sarkozy.

Réformez la France, dit l'ancien ministre du Travail de Bill Clinton, mais soyez prudent ! Et de démontrer que, si les États-Unis ont une « économie qui a crû de 3% en moyenne depuis 30 ans », les fruits de cette croissance ont été fort mal répartis. Ainsi, « des chiffres gouvernementaux récents montrent que 1% des Américains les plus riches engrange 21% de tout le revenu (chiffre record depuis la guerre). Les 50% les moins riches gagnent seulement 12,8% ».

La crise actuelle de l'immobilier révèle que « l'époque de l'argent facile est terminée » et la classe moyenne s'inquiète à juste titre parce que la réalité, « incontournable, c'est que la plupart des Américains ne prospèrent pas dans l'économie mondialisée high-tech. C'est le revers de tous les avantages apportés par une économie flexible conduite par les seules forces du marché. Nous avons la croissance, ça oui, mais la plupart des Américains n'en ont pas profité. Alors la question centrale, pour l'Amérique comme pour la France de Nicolas Sarkozy et toutes les nations développées, c'est comment combiner croissance et équité ? Quel doit être le rôle des syndicats, le niveau du libre-échange et le rôle de la puissance publique ? Le conseil que je peux donner, de mon côté de l'Atlantique, c'est que les réformes sont à double tranchant. Elles sont nécessaires à la croissance, mais elles exposent les citoyens à des forces du marché qui peuvent leur faire beaucoup de mal. »

Mais pourquoi ne pas faire se rencontrer Jacques Attali, grand réformateur à la sauce libérale, et Robert Reich, professeur de politique publique à la prestigieuse université de Berkeley (Californie) ? Il pourrait sans doute sortir des choses intéressantes de leurs contacts à la condition de se donner le temps de la réflexion.

>>>

Irritation des laïcs

Pour **Émile Poulat**, directeur d'études à l'École des Hautes Études en Sciences sociales, Nicolas Sarkozy n'a fait qu'adresser un appel aux différentes confessions afin qu'elles contribuent à la paix publique (*Le Figaro*, 30.01.08). «Sauront-elles y répondre et mieux qu'elles ne font aujourd'hui ? La réponse n'est pas évidente» estime É. Poulat.

«Le Président n'a pas résisté au plaisir d'irriter les laïcs. Il aurait pu l'éviter» parce que les Français marqués par le détachement religieux «n'entendent pas constituer une force militante : il leur suffit de jouir paisiblement de la liberté publique de conscience que leur "assure" la République (loi de 1905, art. 1^{er})».

Au peuple de France ...

L'Américain **Simon Davie**, économiste et ancien banquier en investissements, vient d'adresser une **Lettre ouverte au peuple de France**. Elle a été publiée dans *La Grande relève* *.

En voici le début :

«Citoyens français,
Que penseriez-vous :

■ si vous deviez emprunter 5 ou 10 fois le montant de votre salaire annuel pour avoir une maison ?

■ si vous deviez souscrire une assurance médicale privée onéreuse pour être sûr d'accéder à n'importe quel soin médical ?

■ si tous les hôpitaux refusaient tout soin à ceux qui n'ont pas d'assurance médicale privée ?

■ s'il n'existait pas de système de protection sociale, d'assurance chômage pour vous-même, votre famille et vos enfants ?

■ si vous deviez travailler 40 ou 60 heures par semaine avec seulement une semaine de vacances par an (et cela uniquement à condition que vous ayez déjà travaillé un an ou deux) ?

■ si vous deviez emprunter de l'argent chaque année rien que pour nourrir votre famille et leur conserver un toit ?

■ si vous deviez emprunter 100.000 euros pour payer les droits universitaires d'un enfant ?

■ si vous aviez un découvert sur votre carte de crédit si élevé que vous ne pourriez jamais le rembourser et que vous deviez travailler jusqu'à votre mort ?

■ si les universités étaient financées par les entreprises et obligées de n'enseigner que les matières que ces entreprises jugeraient utiles ?

■ si toutes les infrastructures et la richesse nationales étaient privatisées au bénéfice d'une petite élite riche qui vous dirait ce que vous pouvez ou ne pouvez pas faire pour votre propre pays et qui vous ferait payer pour disposer des biens qui sont aujourd'hui chez vous la propriété de tous ? (...).

Vous l'avez compris : Simon Davie n'a fait que décrire «ce qu'est aujourd'hui la vie pour une majorité d'Américains. (alors que) le système financier mondial est au bord du chaos».

Est-ce cela que veulent les Européens ?

J.L.

* *Mensuel de réflexion socio-économique*, n°1084/février 2008. Cette revue est l'organe du mouvement de l'économie distributive, dirigé par Mme Marie-Louise Duboin. Adresses de contact : 88, boulevard Carnot, F78110 Le Vésinet — grande.releve.net@wanadoo.fr



ÉPINGLE DANS LA PRESSE

«La revanche»

Dans *La Ligue wallonne* (déc. 2007), **Pertinax** résume très bien la question linguistique belge. La création de l'État belge, explique-t-il, a exigé l'emploi du français, langue internationale, pour les raisons suivantes : rejet total du néerlandais, idiome des Pays-Bas, le pays dont on venait de se séparer, mais aussi impossibilité d'user des patois flamands ("ensemble hétérogène de dialectes locaux" selon l'expression d'Henri Pirenne) d'autant que la bourgeoisie de Flandre connaissait le français.

Le temps passant, les revendications linguistiques du Mouvement flamand allaient peu à peu aboutir et ainsi rogner la prédominance du français, engendrant à son égard de nombreuses «manifestations d'arrogance ou de mépris».

S'il est maintenant normal «que les Flamands soient instruits, administrés, jugés, traités commercialement, etc., dans leur langue», il est permis, «lorsqu'ils sortent du cadre limité de leur territoire», de reconnaître que le néerlandais est toujours désavantagé face aux grandes langues voisines (anglais, allemand et français). Dès lors...

«Pourquoi les Francophones de Belgique devraient-ils être les seuls au monde à devoir s'inscrire dans la logique «apparente» de la connaissance du néerlandais. Pourquoi ce nombre de tracasseries, notamment ces examens linguistiques dans le secteur public comme dans les entreprises privées dominées par le patronat flamand ? Pourquoi voir l'image culturelle française de Bruxelles constamment estompée par des manœuvres de milieux flamands ? Au nom de la "raison d'État" diront les partisans d'une prétendue "Realpolitik". Cette soumission des Francophones au nom de la raison d'État n'a aucun sens. Il faut se libérer de ces compromissions linguistiques diminuantes. D'autres solutions que l'État belge existent. Contrairement aux prophéties de certains milieux bruxellois, un récent sondage effectué en France, par un institut d'information très sérieux, montre que 54 % des Français accepteraient le rattachement de la Wallonie à la France et que, dans les départements proches de la Belgique actuelle, ces pourcentages montent à 66 %. Les Francophones seraient donc loin d'être si mal accueillis que certains l'ont toujours prétendu. De plus, des solutions transitoires existent aussi, tel que le regroupement des forces politico-économiques de la Wallonie et de Bruxelles, ne fût-ce qu'à titre transitoire. En toute hypothèse, les citoyens de ce pays qui relèvent de la langue et de la culture françaises doivent être maîtres de leur destin et s'habituer à raisonner non pas en fonction de compromis divers et boiteux mais en tant qu'Européens français». Il reste à espérer que le conseil avisé de Pertinax soit entendu.

Crise grave en vue...

Peu à peu, les politologues distillent du pessimisme. C'est le cas de **Carl Devos** (univ. de Gand) qui exprime son indifférence polie pour le discours du Roi, devenu inaudible >>>

par «manque d'autorité». Et d'ailleurs, «bon nombre de Flamands ont l'impression que ce n'est pas leur Roi».

Mais veulent-ils encore d'un souverain quel qu'il soit ? Il conseille encore de garder son calme «parce que le pire est à venir». Le pire, c'est-à-dire une crise aiguë survenant déjà en février. C'est bien parti !

Le nouveau pessimiste

M. Francis Delpérée, sénateur CDH, est bien connu pour ses ardentes positions belgicaines. La pétaudière de "l'orange bleue" vient de lui révéler la terrible réalité : son cher pays est rongé par «un mal tenace et profond» ! Du coup, ce «malaise existentiel» l'a poussé à commettre un petit livre intitulé *La Belgique, un projet d'avenir ?* On notera le point d'interrogation, fruit d'un "doute bienfaisant".

Michelle Lamensch, qui consacre un court billet à ce récent ouvrage (*Le Soir*, 02.01.08), rapporte ces mots du sénateur : «Le fédéralisme, écrit-il, a vocation à rester inachevé (et) requiert des mises au point permanentes».

Des mises au point ? Plutôt des rafistolages qui exigent une surveillance constante de la vieille machine pour qu'elle fonctionne encore un petit temps. Travail pénible s'il en est pour un professeur de droit constitutionnel qui perd ses illusions.

Encore un effort, M. Delpérée, et vous verrez que votre indéniable talent de juriste international serait plus utile à préparer la réunion à un État beaucoup plus solide. Vous savez le quel.

Les gros et les maigres

Les curés de l'Ancien Régime se plaignaient d'être réduits «à la portion congrue». En décembre 2007, nos braves responsables politiques wallons et bruxellois ont été soumis, lors de la formation du gouvernement intérimaire, au même traitement. Ils n'ont cependant rien trouvé à redire, trop heureux sans doute de partager le plat de lentilles fédéral. Bon appétit quand même !

Comme l'a fait remarquer le GERFA (1) par la plume de **Michel Legrand** : «toutes les fonctions régaliennes de l'État — sauf une, les Finances — ont été attribuées aux néerlandophones». Seuls les naïfs s'étonneront que «la Belgique soit dirigée par la Flandre».

(1) Groupe d'Étude et de Réforme de la Fonction Administrative, avenue du Pont de Luttre, 137, 1190 Bruxelles, tél. 02 / 344 04 73.

Béatrice résignée

Mme Béatrice Delvaux signe dans *Le Soir* du 9 janvier un petit billet qui — c'est le moins que l'on puisse dire — sent le désespoir à plein nez. Elle reconnaît un seul mérite à la note de Guy Verhofstadt : celui d'être l'unique base de travail acceptable pour redorer le blason d'une Belgique encore fédérale. Bien sûr, dit-elle, le Premier ministre intérimaire régionalise à tout-va, mais renforce le fédéral (cherchez l'erreur !).

«C'est risqué, voire bancal. Mais c'est sans doute le seul pari à tenter car Verhofstadt évite les tabous qui feraient tout exploser (élargissement de Bruxelles, scission de la sécu) et demande à chacun d'accepter des compromis».

Serait-ce une nouvelle mise au frigo qui ne dit pas son nom ? Pas sûr que cela prenne encore ! Mais à part cela, Madame la Rédactrice en chef, tout va très bien...

Galouzeau nous fait la leçon

Le 11 janvier, **M. de Villepin** daigne confier au *Soir* ses réflexions quant à l'avenir de la Belgique qui, pour lui, «est un grand pays européen». La preuve : un problème pointe-t-il à l'Europe ? Et hop ! c'est un Belge qui, rompu à l'art subtil du compromis, le résout ! Voilà pourquoi l'Europe a besoin, comme de pain, d'une Belgique unie.

Fort de cela, l'ex-Premier ministre pense que «la Politique avec une majuscule», qu'il nous prie noblement de ne pas confondre avec la politique politicienne (Pouah !), peut préserver «les intérêts nationaux belges».

Quant à une possible réunion à la République, Dominique balaie cette incongruité d'un revers de main parce que «l'État-nation est (partout) une réalité profonde», une réalité qui se renforce même. Et de nous prier de regarder le cas de la Chine, de la Russie, de la France ou encore de l'Allemagne, États où nul ne songe à se diviser. Certes, mais comparaison n'est pas raison.

S'il a fallu des siècles d'efforts diplomatiques et militaires pour construire ces quatre États-nations, ce ne fut pas le cas de l'État belge, né essentiellement de l'impériale volonté britannique. La Belgique n'a jamais été une vraie nation. C'est une évidence, ne vous en déplaise, M. de Villepin. En tout cas, merci pour ce plein tonneau d'eau bénite de cour.

Mme Simone Veil, venue à Bruxelles quelques jours plus tard, affirmera sa confiance dans les États-nations, mais se refusera prudemment à commenter le "cas belge".

Lettre ouverte à Dominique-nique-nique...

Dans *Le Soir* (04.02.08), **Jules Gheude** a aussi répondu de bonne encre à l'ancien Premier ministre. «Vous êtes, lui dit-il, victime d'une confusion bien française : parce qu'il y a un État belge, vous croyez qu'il existe une Nation belge». Grave erreur !

C'est oublier que, très tôt, la Flandre a développé un mouvement d'émancipation qui n'a cessé de grandir. Déjà, pour le 25^e anniversaire du royaume (donc en 1855), le *Nederlands Kunstverbond* d'Anvers proclamait : «Flamands, (...) Depuis 25 ans, vous êtes des étrangers sur votre propre sol. (...) Depuis 25 ans, le Wallon est l'enfant chéri et privilégié du gouvernement...». On connaît la suite et l'auteur termine en rappelant la froide analyse de *The Economist* en septembre dernier : la Belgique n'est plus nécessaire, ajoutant que «les bonnes choses qui en sont issues pourront toujours émerger de deux ou trois territoires plus petits. Voire d'une France et de Pays-Bas élargis».

«On ne peut mieux dire», conclut J. Gheude.

Scepticisme bien tempéré

Le 15 janvier, Yves Leterme se découvre une «âme belge» et claironne : «Notre pays a un bel avenir»... à la condition toutefois de réussir à accorder les violons communautaires et fédéraux.

Le 19, ragaillardé par cette conversion (tactique ?), *Le Soir* réunit une brochette de quatre politologues : deux néerlandophones et deux francophones pour l'équilibre. Mais les compères ne sont pas franchement à la joie. Ils constatent surtout que les divergences subsistent non seulement entre le Nord et le Sud, mais aussi entre francophones. Plus important que BHV, ils notent une profonde différence de la vision >>>

économique : le libéralisme dominant en Flandre s'oppose à une approche plutôt centre-gauche d'une grande part des Wallons. Alors, que faire ? Continuer à négocier pour faire semblant de sauver la Belgique ! Jusqu'à quand, Messieurs, ce petit jeu pourra-t-il continuer ? Jusqu'en 2009, ou un peu plus tard ? *Le Soir* espérait mieux. Hélas ! le scepticisme est contagieux.

Wallons, des dindons...

... ou des coqs ? C'est la question que s'est posée Édouard Biron (*La Libre*, 08.02.08) et il l'a tranchée.

Évoquant son expérience de 10 ans de vie en Flandre, ce «*prêtre et citoyen*» (comme il se désigne lui-même) rappelle aux Wallons une vérité élémentaire : «*L'émergence d'une nation flamande et la construction d'un horizon mental en Flandre (fait) du Wallon un "autre"*». Un autre qui veut rester belge à tout prix. Cherchez la faute !

Déjà, en 1963, le chanoine Jacques Leclercq, qui professait à l'UCL, avait cette belle image : «*La Belgique est comme un char qui n'aurait de roues que d'un côté. Ce char doit verser*». Apparemment, les 45 ans qui ont passé n'ont rien appris à beaucoup de "dindons francophones".

Jacques Liénard

«Bye Bye Belgium, version cinéma»

titre *Le Soir* (29.01), sous la plume de Nicolas Crousse. «*Un spectaculaire divorce à la belge*» est, en effet, à l'œuvre entre les cinémas flamand, d'une part, et belge francophone, d'autre part. Tandis que le cinéma flamand est un cinéma populaire qui ne s'exporte pas, y compris en Wallonie et à Bruxelles, le cinéma belge francophone est un cinéma d'auteur qui s'exporte bien, mais guère en Flandre. «*Les spectateurs [belges] francophones ne consomment pas le cinéma du nord, dont ils ignorent pratiquement tout*, écrit, non sans inquiétude, Nicolas Crousse. *Et ceux de Flandre ne sont pas plus curieux de découvrir les films de leurs voisins du sud.* » ... et version médias.

C'est aussi dans le même *Soir* que sont rapportés les résultats de l'étude que l'agence McCann-Erickson a consacrée aux médias flamands et belges francophones. Ces résultats sont sans appel. La presse écrite belge francophone, davantage traditionnelle et littéraire, est tantôt plus émotionnelle et tantôt plus abstraite que la presse écrite flamande, à la fois plus neutre et plus concrète. RTL-TVI et la RTBF ont tendance «*à parler de personnalités non belges*», la VRT et VTM discutent surtout des «*bekende Vlamingen*» (les Flamands connus). Si les Flamands cultivent un humour ironique et mordant, les Wallons et les Bruxellois le préfèrent plus gentil. Les blogues des internautes belges francophones, plus égocentriques, «*servent à exprimer des sentiments personnels*», les blogues flamands cherchent à se rendre utiles à leurs visiteurs. Enfin, la publicité, sujet principal de l'étude de l'agence McCann-Erickson, n'est pas perçue de la même manière des deux côtés de la frontière linguistique: si les Belges francophones sont sensibles aux belles métaphores, les Flamands demandent un message clair, sans ambiguïté. «*En conclusion, les [Belges] francophones seraient plus conceptuels et idéalistes, les Flamands plutôt concrets et intéressés par les faits.*»

Mais, nous rassure *Le Soir*, quoique nous fussions «*différents*», la belgitude existerait «*bel et bien*», «*mélange subtil de dialogue, d'humilité, de goût du consensus et... de surréalisme*». Voilà sans doute un exemple de propos abstraits, vagues et stéréotypés, chers aux journalistes belges francophones !

François Detif

Solution des jeux de la p. 13

Amande : amygdale (du latin classique *amygdala*)

Cailler : coaguler (du latin *coagulare*)

Chose : cause (du latin *causa*)

Cueillette : collecte (du latin *collecta*)

Écouter : ausculter (du latin *auscultare*).

Mots croisés du n° 76

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
I	L	E	B	A	T	E	A	U	I	V	R	E
II	E	G	E	E		T	A	B	L	E	A	U
III	P	O	L		M	O	R	U	E		I	R
IV	E		L	A	I	C		R		E	L	I
V	T	R	E	V	E		M	O	B	Y		P
VI	I	N	D	E		P	A	I	E	R	A	I
VII	T		U	N	A	U	S		T	E	N	D
VIII	P	I	S	T	E		O	T	E		I	E
IX	R	I	E	U	R	S		R	H	U	M	
X	I		I	R	E		G	O	U	L	A	G
XI	N	A	G	E	R	A		I	M	M	U	N
XII	C	N	S		G	R	E	A		X	E	
XIII	E	U	E		L	I	A		I	N	I	
XIV		S	U	E	E		C	A	N	O	N	S
XV	M	A	R	T	I	N	E	D	E	N	S	

ERRATUM : une erreur s'est glissée dans l'article de Cédric Chopin, intitulé *Les annexionnistes canadiens*, (voir le n° 76 de *Wallonie-France*, p. 8). Le traité de l'Oregon délimitant la frontière ouest entre les Etats-Unis et le Canada a été signé en 1846 et non en 1816.

Manifeste pour la convocation des États généraux de Wallonie

Au moment de boucler, nous apprenons le lancement de ce manifeste sur Internet.

Il est signé par quatre intellectuels wallons :

Jules GHEUDE, essayiste politique,
Didier MELIN, philologue et traducteur,
Thierry OLLEVIER, professeur d'université et
Claude THAYSE, maître de conférences.

Wallonie-France en publiera le texte intégral dans son numéro de mai.

En attendant, il est possible d'en prendre connaissance sur le site :

www.etatsgenerauxdewallonie.net
et de lui apporter votre signature électronique.

Wallonie-France

Rédaction :

49 B, av. C. de Gerlache, 4000 Liège
Tél. + fax: 04 253 26 47

Rédacteur en chef : Jacques LIÉNARD

Secrétaire de rédaction :

Adrien LAURANT — tél. 085 51 25 52.

Secrétaire adjoint: Monique WESMAEL

Composition et mise en page :

Monique WESMAEL

Trésorier: Jacques BONNIVERT

tél. 04 388 20 90.

Éditeur responsable :

Jacques-Yves CHARLIER,

34, rue de la Baume,

4470 St-Georges s/Meuse

Tél. + fax: 04 275 36 20

GSM: 0477 29 63 24.

Correspondant en France :

Pierre MÉLOT, Le Barsac, 07230 Payzac

Tél. 0033 (0) 4 75 39 99 32.

Avec la collaboration de

Mme Edwina FASTREZ;

MM. Pierre BERTRAND, CHANTECLER,

Cédric CHOPIN, Jacques DEHAES,

Marc DE MIDDELEER, Guy DENIS,

François DETIF, Jean DUFRANE,

Paul DURIEUX, John ERLER,

Roland FERRIER, Joël GOFFIN,

Jean-Sébastien JAMART, Daniel JOZIC,

Michel LEMMENS, Michel MARTENS,

Pierre MÉLOT, OCULUS,

Claudio OPASSICH, André PATRIS,

Marc PHILIPPE, Georges RÉGIBEAU,

Jacques ROGISSART, Jean-Paul ROOS,

Eric SMETS, Marc SUTTOR,

René SWENNEN.

Sous le parrainage de

MM. Pierre BERTRAND,

sénateur honoraire,

Robert COLLIGNON,

ancien président du Parlement wallon,

Philippe DETROZ, professeur;

Albert SALON,

ancien ambassadeur de France

président du Forum francophone

international (FFI)

et de l'Avenir de la langue française,

Dr Jean-Pierre LEVECOQ, ancien député,

André PATRIS, directeur honoraire de la

Maison de la Francité,

Roger PINON,

professeur d'école normale e.r.,

Me René SWENNEN, écrivain et avocat

aux barreaux de Liège et de Paris.

Partisans du retour de la Wallonie à la France, faites de votre position convaincue une attitude convaincante!

Deux formules sont à votre disposition pour propager cette solution d'avenir:

* sur simple demande adressée au rédacteur en chef (coordonnées ci-contre), vous recevrez gratuitement d'anciens numéros de *Wallonie-France* (dans la limite des stocks encore disponibles).

* vous pouvez vous abonner à l'essai (ou offrir un abonnement à un proche, un ami pour quelques mois à titre de cadeau). Il vous suffit de remplir le bulletin de commande ci-dessous (à détacher, photocopier ou recopier)

Je soussigné:

rue n°

code postal. localité.

prie l'éditeur responsable de *Wallonie-France* de faire bénéficier d'un abonnement de 6 mois la personne dont le nom suit,

Mme, Mlle, M.

rue n°

code postal. localité.

pendant 6 mois (3 numéros) à partir du mois du n°

Je verse la somme de faveur de 6 euros (3 numéros) sur le compte bancaire n° 068-227198376 de *Wallonie-France* à 4130 Tilff.

Pour la France, paiement par chèque en précisant bien nom et adresse au trésorier (coordonnées ci-dessous).

Je désire (Je ne désire pas)* que mon identité soit communiquée au destinataire de cet abonnement cadeau.

* Biffer les mentions inutiles.

Date: Signature:

Abonnement

	Belgique	France et Europe
simple	17,00 euros	19,50 euros
soutien:	22,00 euros	24,50 euros
étudiant, chômeur:	8,00 euros	10,50 euros

À verser au compte **068-2271983-76** de *Wallonie-France* à 4130 Tilff
Pour la France, paiement par chèque en précisant bien nom et adresse au trésorier M. Jacques Bonnivert, 14, rue des Aubépines, B 4130 Tilff.